



CONSEIL COMMUNAL

PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil communal
Jeudi 19 mai 2022, à 19h00
Salle de spectacles

8^{ème} séance – 2022

Séance du jeudi 19 mai 2022

Présidence de Mme Carole Castillo, Présidente

Le Bureau, Madame la secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue.

J'adresse mes cordiales salutations à notre Municipalité composée de Monsieur le Syndic, Monsieur le vice-syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à notre huissier, notre huissier suppléant, au bureau, ainsi qu'à tous les spectatrices et spectateurs qui suivent nos débats à la télévision ou sur internet grâce aux équipes de la société Sonomix pour la retransmission et de la société Maxximum pour le son.

66 conseillères et conseillers ayant signé la liste de présence, le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer, et ce, conformément à l'article 68 du Règlement du Conseil.

Sont excusé-e-s : Mmes Nicole Divorne, Roxane Gubler, MM. Marc Chambaz, Tristan Goël, Dylan Montefusco, Suat Ozcan, Eugène Roscigno

Sont absent-e-s: Mmes Mariline Braz Lopes, Chantal Keller, Aline Segin, Fatma Tayfur, MM. André Cordeiro, Vincent Keller, Steeve Kocher

1. Adoption de l'ordre du jour

Madame La Présidente, après s'être assurée que l'ordre du jour a été envoyé dans les délais à toutes les Conseillères communales et à tous les Conseillers communaux, informe que les droits d'initiative reçus seront traités prioritairement au point 17 de l'ordre du jour et ouvre la discussion :

• Mme Elodie Golaz-Grilli, PLR-PVL

Suite à la réception des documents du Conseil communal, j'ai appelé Mme la Présidente pour comprendre la non recevabilité du postulat de M. Guedes du groupe PLR-PVL, pour lequel il avait déjà déposé le titre et la conclusion au Conseil communal du 7 avril 2022. Mme la Présidente m'a informé qu'il manquait la signature de M. Guedes et que, suite à une prise de décision du bureau au mois de novembre 2021, celui-ci ne prenait plus contact avec les membres du Conseil communal si un besoin survenait ou un manque de document se produisait. Quel ne fût pas mon étonnement face à cette réponse. Depuis 2006 que je suis au Conseil communal je n'ai aucun souvenir d'un tel événement. Deux faits m'interpellent : M. Guedes a déposé le texte final de son postulat le 1^{er} mai pour un délai au 9 mai. Malgré l'erreur, cela laissait tout le temps de l'appeler avant la séance du Bureau. En lisant l'ordre du jour, je constate que le postulat est quand même à l'ordre du jour de celui-ci, malgré la décision du Bureau et la non recevabilité du postulat. Finalement, je me pose cette question : les anciens Présidents, Présidentes ou secrétaires ont toujours pris le temps de téléphoner, d'envoyer un mail ou un message en cas de besoin. Comment se fait-il que la décision du mois de novembre dernier et peut-être d'autres décisions du Bureau ne soient pas communiquées au Conseil communal ? D'avance, je vous remercie Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs du Bureau pour vos réponses et le travail précieux que vous effectuez.

La parole n'étant plus demandé, la discussion est close.

Mme la Présidente soumet l'ordre du jour au vote. Il est adopté à une large majorité.

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 19 mai 2022

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 7 avril 2022
3. Démissions
4. Communications de la Présidence
5. Communications de la Municipalité
 - o Communiqué de la Municipalité du 9 mai 2002 sur ses activités du 29 mars au 9 mai 2022
 - o Liste des interventions (questions, interpellations, motions, pétitions et postulats) transmises par le Conseil communal et en cours de traitement par la Municipalité
 - o Réponse écrite à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Mariline Braz Lopes Rodriguez, intitulée « Quelle solution pour les déchets publics ? »
 - o Réponse écrite à l'interpellation de M. le Conseiller communal Sylvain Richard concernant le bruit et l'heure matinale des collectes communales des déchets
6. Communications de la Commission des finances
7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
8. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal
9. Communication de la commission des pétitions – Rapport de la commission sur la pétition du collectif « non 5G Faraday »
10. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
11. **Election du Bureau du Conseil communal pour l'année de législature 2022-2023**
 - a) du Président
 - b) du 1er vice-Président
 - c) du 2ème vice-Président
 - d) de deux Scrutateurs
 - e) de deux Scrutateurs suppléants
12. **Rapport de commission – Postulat Frédérique Beauvois** intitulé « Ici c'est Renens ! Pour une augmentation des terrains de sports aux abords du site du Censuy et sur la commune de Renens. »
 - Président-rapporteur M. Jonas Kocher, les Vert.e.s
13. **Rapport de commission – Postulat Marie Schneider/Joëlle Zahnd** intitulé « En attendant les transports publics gratuits pour toutes et tous »
 - Président-rapporteur M. Dylan Montefusco, UDC
14. **Rapport de commission – Postulat Colette Racloz** intitulé « Pour un dressing solidaire et écologique »
 - Présidente-rapporteuse Mme Lucie Mauch, Fourmi rouge
15. **Rapport de commission – Préavis No. 18-2022** Réponse aux postulats de Mmes les Conseillères communales Elodie Golaz Grilli, « Fête des écoles : Lausanne, Prilly... Et Renens alors ? », et Frédérique Beauvois « Et si on rêvait ? Pour que la Fête des écoles fasse (enfin) son retour à Renens. »
 - Président-rapporteur M. Florian Gruber PLR/PVL

16. Dépôts de préavis – discussion préalable

- o **Préavis N° 19-2022** – Demande de crédit-cadre destiné à financer l’assainissement du réseau d’éclairage public pour les années 2022, 2023 et 2024, et réponse de la Municipalité au postulat Jonas Kocher intitulé « Pour une commune éclairée sans pollution lumineuse inutile »
 - Présidence: PSR
Date et lieu proposés pour la séance de la Commission : Lundi 23 mai 2022 à 19h,
Salle de conférences de la Salle de spectacles
- o **Préavis N° 20-2022** - Demande de crédit pour le raccordement du site scolaire du Léman au réseau de chauffage à distance CADouest
 - Présidence: PLR-PVL
Date et lieu proposés pour la séance de la Commission : Lundi 30 mai 2022 à 18h30,
Salle de conférences de la Salle de spectacles
- o **Préavis N° 21-2022** – Demande d’un crédit d’étude pour le Stade du Censuy: rénovation du bâtiment existant, extension de la buvette et sa mutualisation avec un réfectoire scolaire, réfection du terrain principal et de son éclairage ainsi que la transformation du terrain E en terrain synthétique - Réponse de la Municipalité au postulat Jean-Marc Dupuis et Frédérique Beauvois intitulé « Stade du Censuy – Des infrastructures saines et adaptées aux besoins » ainsi qu’au postulat Frédérique Beauvois intitulé « Au chaud et au sec : quelle offre pour nos élèves du secondaire ? »
 - Présidence: Fourmi rouge
Date et lieu proposés pour la séance de la Commission : Mercredi 1^{er} juin 2022 à 19h00,
Buvette du Censuy

17. Motions, postulats, interpellations

- o Développement du postulat Luis Guedes intitulé « Pour une Commune sécurisée et qui montre l’exemple »
- o Développement du postulat Maria Sisto intitulé « Seul, c’est bien, à deux, c’est mieux ! Pour le renforcement de l’équipe de TSP (Travailleur·euse·x social·e·x de proximité) à Renens.

18. Questions, propositions individuelles et divers

2. **Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 7 avril 2022**

Mme la Présidente ouvre la discussion.

La parole n’étant pas demandée, le procès-verbal est soumis à l’approbation des membres du Conseil communal.

C’est à l’unanimité que le procès-verbal est accepté.

Mme la Présidente remercie Mesdames Corrine Simon et Rosana Joliat pour leur excellent travail.

3. **Démission**

Le Bureau du Conseil n’a reçu à ce jour aucune démission.

Mme la Présidente ouvre la discussion :

La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

4. Communications de la Présidence

Mme la Présidente communique les résultats des votations du 15 mai 2022 :

Commune : Renens VD

Electeurs inscrits : 8'558

Cartes de vote reçues : 2'518

N° : 01 Objet : Loi sur le cinéma (LCin)

BULLETTINS	Rentrés	2'518
	Blancs	60
	Nuls	2
	Valables	2'456

Suffrages	
Oui	1'905
Non	551
Taux de participation	29.42 %

N° : 02 Objet : Loi sur la transplantation

BULLETTINS	Rentrés	2'518
	Blancs	50
	Nuls	4
	Valables	2'464

Suffrages	
Oui	1'998
Non	466
Taux de participation	29.42 %

N° : 03 Objet : Corps européen de garde-frontières et de garde-côtes

BULLETTINS	Rentrés	2'518
	Blancs	99
	Nuls	3
	Valables	2'416

Suffrages	
Oui	1'519
Non	897
Taux de participation	29.42 %

Carnet noir. Le Bureau du Conseil présente ses condoléances à Monsieur Jean-Marc Dupuis suite au décès de sa maman.

Les personnes arrivées tardivement sont priées d'annoncer leur présence auprès de Madame Simon en fin de séance et uniquement à ce moment-là. C'est effectivement cette liste de présence qui fera foi lors des paiements des jetons de présence.

La Municipalité invitera les Conseillers communaux au souper qui aura lieu après notre Conseil de juin. Je vous remercie de remettre vos bulletins d'inscription à Mme Simon en fin de séance.

Mme la Présidente ouvre la discussion :

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

Je voulais ajouter un carnet noir ce soir, c'est celui de la participation au vote de Renens. On est dans les villes les pires de Suisse. A nous tous la responsabilité de cela. On est des partis, on est des groupes politiques, on doit avoir une action politique dans la population et dans le tissu social. Essayons de réfléchir un peu plus. Je trouve que c'est un gros carnet noir pour nous tous.

- **M. Florian Gruber, PLR-PVL**

Madame la Présidente, sauf erreur, vous avez reçu une lettre de M. Duperrex. Je voulais savoir si vous alliez l'annoncer ?

- **Mme la Présidente**

J'ai reçu cet après-midi un mail de M. Duperrex. Je l'ai eu au téléphone, il m'a dit que c'est vous, le Chef de groupe PLR-PVL qui annonceriez.

- **M. Florian Gruber, PLR-PVL**

Est-ce que je peux le faire maintenant, étant donné qu'il vous l'a envoyée et que l'on peut considérer que c'est une communication de la Présidente ?

- **Mme la Présidente**

Vous êtes au micro, vous le faites.

- **M. Florian Gruber, PLR-PVL**

Le groupe PLR-PVL a reçu et accepté la demande de M. Gérard Duperrex de rejoindre le groupe PLR-PVL pour cette fin de législature à partir de maintenant. Je souhaite donc la bienvenue à M. Gérard Duperrex au sein de notre groupe.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Je remercie M. Florian Gruber pour son annonce et félicite M. Duperrex pour sa nouvelle affectation. Je rappelle toutefois, à toutes fins utiles, que le siège de M. Duperrex a été acquis au nom de la liste de l'UDC et en tant que tel, ce siège appartient à l'UDC. Si bien que M. Duperrex ne peut pas siéger en tant que membre PLR-PVL dans une commission selon la convention de législature. La seule façon correcte de régler cet état de fait étant que M. Duperrex démissionne de son siège, nous le restituant, et revienne sous la forme d'un vident-ensuite dans les rangs du PLR-PVL.

- **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR-PVL**

Je vous rappelle juste qu'il n'y pas si longtemps de ça, M. Philippe Hertig avait quitté le groupe des Vert.e.s., si je ne me trompe pas, il a rejoint le groupe Fourmi rouge et a participé à des séances de commissions sous la bannière Fourmi rouge.

- **M. Pascal Golay, PLR-PVL**

Sur le principe, tout le monde a raison et tout le monde a tort. J'explique : si quelqu'un démissionne d'un parti et rentre dans un autre, il en a tout-à-fait le droit. On voit ça au Grand Conseil. On a même des partis qui se sont séparés, si mes souvenirs sont bons, l'UDC qui a créé un autre parti ou un autre groupe à la législature précédente, c'est tout-à-fait possible. Par contre, où vous avez raison, c'est qu'en cas de démission de M. Duperrex du Conseil, cette fois, le siège revient effectivement à l'UDC et pas au groupe auquel il a choisi d'appartenir. Voilà le principe. Il peut tout-à-fait faire partie de commissions sans autre.

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

Monsieur Duperrex n'a pas démissionné du Conseil, il a démissionné d'un groupe politique. Point à la ligne. En revenant sur l'autre situation de M. Hertig, quand il a démissionné d'un groupe politique, il a siégé en tant qu'indépendant. Et c'est vrai que dans la législature passée, en tant qu'indépendant, le groupe Fourmi rouge lui a demandé, et cela est tout-à-fait légal, d'aller dans une commission. Il l'a mandaté en disant : « Si voulez, M. Hertig aller dans cette commission la Fourmi rouge vous délègue un des deux postes qu'elle avait dans une commission ». Donc, il a fonctionné comme ça lors de l'ancienne législature jusqu'à la nouvelle où il a été élu dans le rang de la Fourmi rouge. Et on ne va s'éterniser sur des choses comme ça. On a des choses politiques plus importantes à discuter.

La parole n'étant plus demandé, ce point de l'ordre du jour est clos.

5. Communications de la Municipalité

Vous avez toutes et tous reçu le communiqué de la Municipalité du 9 mai 2002 sur ses activités du 29 mars au 9 mai 2022 ainsi que les diverses réponses écrites aux Conseillers communaux.

Mme la Présidente demande à La Municipalité si elle a d'autres informations à nous transmettre oralement.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je vous adresse les cordiales salutations de la Municipalité et nous sommes quelques-uns, parmi nous, à avoir des communications. Arbitrairement nous commençons par Mme Patricia Zurcher, Mme Tinetta Maystre ensuite et enfin Mme Nathalie Jaccard.

- **Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Municipale**

Un petit complément d'information par rapport à ce qui figure dans le communiqué de la Municipalité concernant le retour d'une fontaine à Renens Village et le pavage de la place. Comme annoncé, la fontaine a été commandée chez Calcaire Chappuis SA à l'Isle. Elle sera exécutée dans un bloc de grès de la molière en provenance de la carrière d'Estavayer-le-Lac comme annoncé. A moins d'une mauvaise surprise, son inauguration se fera lors de la Fête au Village organisée le premier week-end de septembre. En ce qui concerne le pavage annoncé de la place, nous nous sommes malheureusement trouvés devant un gros dilemme indépendant de notre volonté : les pavés proposés par notre fournisseur, malgré leur nom à couleur très locale et très trompeuse aussi « Alpen Typ Lausanne », se sont révélés au final être originaires du Portugal. Nous avons donc fait des recherches pour pouvoir nous fournir en pavés suisses et la proposition reçue d'une carrière lucernoise correspond à notre demande mais, hélas, pas du tout au prix annoncé dans le préavis. C'est en effet plus du

double du prix qu'il faut compter pour du pavé suisse. Après réflexion, la Municipalité a décidé de reporter le pavage de la place à plus tard et de réaliser le moment venu une étude portant sur une zone plus importante du quartier. Au final, une fois tous les autres éléments du préavis réalisés, celui-ci sera donc bouclé sans le pavage et son financement. Je reste bien évidemment à disposition pour de plus amples renseignements.

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

A mon tour de répondre à une question qui avait été posée le 10 mars par M. le Conseiller communal Richard Neal qui souhaitait savoir si des travaux d'entretien de la chaussée aux arrêts de bus sur le haut de la Rue de Florissant et sur le Chemin de Paudex étaient prévus. M. Neal l'aura vu, et aussi les autres personnes qui avaient relevé le mauvais état de ces quatre arrêts de bus cités en dessus, ils auront remarqué qu'il y a eu une réparation légère exécutée la semaine dernière afin de limiter les déformations qui sont en train de se créer. Cette rue devra être rénovée dans un futur proche en lien avec des travaux de collecteurs et la mise à niveau des arrêts dans le cadre de la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées. Ces interventions seront l'occasion d'une intervention plus conséquente à ce moment-là.

- **Mme Nathalie Jaccard, Municipale**

Deux informations : La première, le 25 mai prochain la Ferme des Tilleuls fête déjà ses 5 ans d'existence. Dès 18h00, il y aura plusieurs animations, je vous invite à aller voir sur le site de la Ferme le programme de la fête. Ensuite, les 25 et 26 juin il y aura les 50 ans du Prix Wakker qui seront encore et aussi fêtés à la Ferme des Tilleuls. Une dernière information concernant les communications écrites : on vous parle du mini CRA où il est stipulé que ce sera le jeudi, c'est à moitié vrai. C'est-à-dire que jusqu'aux vacances d'été ce sera uniquement le jeudi et à partir de la rentrée scolaire, ce sera le mardi et le jeudi matin. Vous avez reçu le flyer pour Festimixx, on vous y attend nombreuses et nombreux. On se réjouit de pouvoir refaire la fête tous ensemble.

Mme la Présidente ouvre la discussion :

- **Mme Elodie Golaz-Grilli, PLR-PVL**

Voilà bientôt onze mois que les nouvelles autorités sont en place. Comment se fait-il que le programme de législature n'ait pas vu le jour ? Monsieur le Syndic nous en a parlé il y a de cela deux conseils et je comprends parfaitement qu'il peut y avoir des délais d'impression. Mais je ne comprends pas qu'il ne soit toujours pas consultable sur Internet. Avec une Municipalité 100% à gauche, on aurait pu s'attendre à une rédaction en moins de onze mois.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Juste redire qu'effectivement nous sommes dans une période, pardonnez-moi de le répéter à nouveau, historique de chantiers, de travaux. On est vraiment très engagés dans énormément de chantiers. On a passé cette semaine encore deux jours sur le concours Verdeaux-Pépinieres-Saugiaz avec une Conseillère communale comme représentante. On a énormément de travail. On a à cœur de soigner ce programme de législature, raison pour laquelle il est en cours de finalisation ces jours. Il n'est pas chez l'imprimeur, ce n'est pas de sa faute, c'est notre faute à nous. C'est le temps qu'on y a consacré, c'est leur capacité de le rédiger. On le fait à ce rythme-là, on veut le faire bien et ce n'est pas simplement un copié-collé des années précédentes. Par contre, la qualité de ce document sera vraiment très élevée. On n'est pas pressés, on n'en a pas fait un élément plus important que ça dans la temporalité. On a dû phaser. Je rappelle encore une fois qu'on sort d'une période de Covid où on a dû accompagner

pas mal d'autres projets, ce qui a aussi impacté nos équipes, nos projets. Cela nous a fait quelques retards ici ou là. Mais, possiblement en septembre, il sera là.

- **M. Roland Delapierre, UDC**

Je suis très content de voir que je suis le seul de la commission du préavis No. 17-2022 concernant le retour d'une fontaine à Renens Village. J'étais le seul qui était pour la fontaine et contre le pavage : CHF 70'000. —, on peut les mettre ailleurs que pour dégrapper ça. On aurait pu dégrapper vers la place de jeu de la Place du Marché pour remettre de la verdure et des pavés. J'ai regardé dans le préavis, c'est marqué que l'eau puisse aller dans le terrain. Donc, si vous mettez de l'eau sur une montagne, l'eau qui est en bas ne va pas remonter. En fait, c'est un peu du folklore, votre truc ! Il ne faut pas me raconter que l'eau qui est devant la boulangerie de la Place du Village va remonter vers le collège pour aller dans vos pavés, il faut être un peu réaliste. Je ne sais pas qui vous a marqué ça, mais je suis très content de voir que j'avais entièrement raison de dire de mettre ces 70'000 francs ailleurs.

- **M. Sylvain Richard, les Vert.e.s**

Suite à la réponse à ma dernière interpellation, un point de détail du règlement de police me semblait peu clair : j'ai eu l'occasion d'en parler avant cette séance avec la Municipale concernée. Je remercie ainsi la Municipalité pour sa réponse.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Dans la communication de la Municipalité que nous avons reçue, on parle d'un envoi au département fédéral de justice et police de la prise de position de la Ville de Renens concernant la mise en consultation de la modification de la loi sur les étrangers et l'intégration. Je voulais savoir s'il était possible de mettre cette prise de position à la disposition du Conseil communal. Ma deuxième remarque concerne l'accueil le 16 juin aux habitants et habitantes avec une soirée conviviale où différentes associations, qu'elles soient sportives, culturelles ou associatives ont l'occasion de présenter leurs fonctions et leurs disponibilités aux nouveaux habitants. J'aimerais savoir comment est communiquée à ces diverses associations la possibilité d'y tenir un stand et de simplement pouvoir être présentes.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je réponds à la première question. Bien sûr, nous porterons à votre connaissance le courrier que la Municipalité a rédigé et unanimement validé et que nous avons envoyé à Berne. Pour le 2^{ème} élément, M. Niang va vous répondre.

- **M. Oumar Niang, Municipal**

On est en contact avec le FAR (Forum des Associations de **Renens**), c'est le FAR qui s'occupe d'envoyer les invitations à toutes les associations.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Je profite de rebondir. L'année dernière c'est par le FAR que les associations ont été contactées. Le souci qui s'est produit c'est qu'il n'y a pas toutes les associations de Renens qui sont membres du FAR. Résultat : Il n'y a pas une égalité de traitement, pas toutes les associations ne peuvent être présentes parce que si elles ne reçoivent pas l'information du FAR, il y a un manqué quelque part. Donc, peu importe la manière, mais si c'est le FAR qui invite, il faut cibler également quelles sont les associations qui ne sont pas invitées de façon à pouvoir le faire démocratiquement.

- **M. Oumar Niang, Municipal**

Merci, j'en prends bonne note.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Et j'en profite aussi sur les points de communication ; il circule une liste des objets en traitement, interpellations, postulats ou divers droits d'initiative. Je me permets juste de constater que la liste qui actuellement est en cours ne reprend pas les interpellations que j'ai déposées au mois de septembre qui concernent les miroirs et la circulation dans le Chemin de St-Georges. Il y a une réponse qui a été notée dans le PV du 7 octobre à la page 9 où j'ai précisé ne pas avoir estimé avoir reçu les réponses. Et ça n'a pas été retraité jusqu'à la séance du 3 février où je signale que ces deux objets ne se trouvent pas dans le tableau qui reprend les objets non encore traités. Il n'y a pas eu d'observations contraires et elles n'y figurent toujours pas. Est-ce que c'est possible de les réintégrer ?

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Ces interpellations avaient reçu leurs réponses dans un seul texte. Vous n'aviez pas accepté la réponse mais le règlement ne prévoit pas un ping-pong à ce niveau. Réponse a été donnée, vous ne l'avez peut-être pas acceptée ou goûtée, mais réponse a été faite et à partir de là, ce texte n'a plus à figurer.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Alors oui, j'ai très bien écouté. J'ai même relu les PV. Quand je précise que pour les questions soulevées, il y a effectivement une réponse, mais qui ne répond pas précisément à la question. C'est pour ça que je désirais que ça y figure. Si je vous entends bien, vous estimez que ce point a été traité, moi pas. On fait comment ? Je reviens au prochain Conseil avec des interpellations ? Pour moi il n'y a pas de souci, mais je pense que le Conseil a d'autres choses à faire. J'aimerais juste avoir une réponse : est-ce que ce point est clôturé, je redépote quelque chose ou on va revenir vers moi ?

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

En terme réglementaire, le point est clos. D'ailleurs, on s'est rencontré une fois en aparté assez longuement pour discuter de ces éléments-là et on avait eu l'occasion de vous le redire. Pour nous, la réponse est faite. Nous estimons avoir répondu.

- **Mme Rosana Joliat, PLR-PVL**

Je tiens à remercier l'initiative de la Municipalité concernant les rencontres citoyennes-usagers. Le vendredi 6 mai 2022 à 17h30, la Municipalité avait convié à une rencontre entre les usagers des terrains multisports des Baumettes et les habitants du quartier. Force est de constater qu'il n'y avait que deux habitants et qu'il n'y avait aucun usager. Je demanderai pour une autre rencontre, qui ne sera pas forcément dans le même quartier mais dans un autre, à la Municipalité d'avoir peut-être une réflexion différente au niveau de la communication. Les petites invitations que nous avons reçues dans nos boîtes aux lettres, c'est déjà un bon geste, mais elles n'ont pas porté leurs fruits. J'attends de la Municipalité une autre manière d'inviter la population. Parce que je trouve dommage que malgré toute la Municipalité quasi in corpore et toutes les personnes qui étaient là étaient à la disposition des citoyens ; les personnes présentes ont pu poser des questions et il y a eu de bons échanges.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

6. Communications éventuelles de la Commission des finances

Mme la Présidente passe la parole à M. François Delaquis, Président de la commission des finances.

- **M. François Delaquis, PSR**

Communication de la Commission des finances – séance du 19 mai 2022

- *Préavis no 19-2022. Demande de crédit-cadre destiné à financer l'assainissement du réseau d'éclairage public pour les années 2022, 2023 et 2024, et réponse de la Municipalité au postulat Jonas Kocher intitulé « Pour une commune éclairée sans pollution lumineuse utile ».*

Ce crédit-cadre concerne 544 points lumineux, les 239 autres ont déjà fait l'objet d'un crédit dans le cadre de leur préavis déjà voté (Village, BHNS, Tram, etc.).

L'économie financière sera probablement plus élevée que celle mentionnée dans le préavis compte tenu des futures hausses de tarif.

Par 8 voix pour et 1 voix contre, la COFIN accepte les incidences financières de ce préavis.

- *Préavis no 20-2022. Demande de crédit pour le raccordement du site scolaire du Léman au réseau de chauffage à distance CAD ouest.*

C'est à l'unanimité que la COFIN accepte les incidences financières de ce préavis.

- *Préavis no 21-2022. Demande d'un crédit d'étude pour le Stade du Censuy : rénovation du bâtiment existant, extension de la buvette et sa mutualisation avec un réfectoire scolaire, réfection du terrain principal et de son éclairage ainsi que la transformation du terrain E en terrain synthétique.*

Réponse de la Municipalité au postulat Jean-Marc Dupuis et Frédérique Beauvois intitulé « Stade du Censuy – Des infrastructures saines et adaptées aux besoins » ainsi qu'au postulat Frédérique Beauvois intitulé « Au chaud et au sec : quelle offre pour nos élèves du secondaire ? »

La COFIN relève qu'il ne s'agit pas de se tromper dans la nature de ce préavis. Il s'agit d'un crédit d'études et non de construction. Il doit permettre d'affiner le projet en fonction des besoins, des attentes et des réalités sportives et architecturales.

Ainsi à titre d'exemple, la COFIN a appris qu'il y aurait lieu probablement de refaire le terrain B dans les 2 prochaines années et que ceci n'est pas intégré dans le mandat d'études du présent préavis.

La COFIN, à l'unanimité, dépose le vœu suivant à savoir que ce crédit d'étude englobe une vision globale de ce que l'on pourrait appeler le « complexe du Censuy » compte tenu qu'il devient multifonction et ne conduise pas à un saucissonnage de préavis de réalisation.

La COFIN accepte à l'unanimité les incidences financières de ce préavis.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée la Présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

Mme la Présidente s'enquiert auprès de la CUAT quant à savoir si des communications sont à transmettre et passe la parole à M. Basile Zufferey, Co-Président.

• M. Basile Zufferey, Les Vert.e.s

La commission d'urbanisme et de l'aménagement du territoire s'est rassemblée le 16 mai dernier. Lors de cette séance le service des infrastructures, représenté par Mme Tinetta Maystre, Municipale, et M. Sarda, Chef de service, sont venus nous présenter les principaux enjeux qui attendent la Commune du point de vue infrastructure.

Ces investissements étant divisés en quatre objets principaux soit :

- L'entretien et l'assainissement du système d'éclairage public
- Les aménagements routiers
- Les projets de mobilité douce
- La gestion des collecteurs.

Renens est une ville en mouvement et cela se voit. Nous le savons tous car les travaux du Tram et dorénavant du BHNS font et feront partie intégrante de notre quotidien.

Mais cette présentation nous a aussi permis de réaliser que derrière l'arbre, une forêt de projets de tailles et d'importances diverses sont nécessaires à l'entretien des infrastructures de notre ville. Evidemment moins clinquants, ces travaux restent indispensables au bon fonctionnement de notre collectivité et demandent de lourds investissements.

En tant que Conseiller communal et membre de la commission d'urbanisme, ce point de situation est un renseignement précieux qui nous a permis de mieux appréhender les besoins de notre commune et les défis à relever pour cette législature et les suivantes.

Nous avons désormais une vision claire des préavis pour lesquelles notre Conseil devra statuer ces prochaines années. Je remercie donc Mme Maystre et M. Sarda pour leurs présentations.

Mme la Présidente remercie M. Zufferey ainsi que la commission pour leur excellent travail.

La parole n'étant pas demandée la Présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

8. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal

Mme la Présidente passe la parole à M. Pierre Borloz.

- **M. Pierre Borloz, PSR**

La CRI s'est réunie le 13 avril dernier avec seulement 10 représentants. Suite à la démission de M. Duperrex, les membres présents m'ont nommé à la Présidence de cette commission. Comme aucune séance des commissions intercommunales ne s'était déroulée, la discussion fût brève. Par contre, je demande aux représentants des commissions faisant partie de la CRI de me communiquer par e-mail les dates de réunion prévues dans vos commissions respectives pour le 2^{ème} semestre de cette année, ceci afin d'organiser les séances avec, si possible et si nécessaire, des Municipaux. Pour votre information, la commission ORPCI s'est réunie le 17 mai dernier afin de voter les comptes et la gestion 2021. Ceux-ci ont été approuvés à une très forte majorité avec une incidence financière moindre vu que certaines opérations financières ont été prises en charge par le Canton.

Mme la Présidente ouvre la discussion :

- **M. Jonas Kocher, Les Vert.e.s**

En date du mercredi 11 mai 2022, le Conseil intercommunal de police s'est réuni afin de valider les comptes 2021 ainsi que la gestion et ces deux points ont été acceptés avec une large majorité et quelques abstentions.

- **M. Kemal Yabalak, Fourmi rouge**

Je suis en train de rédiger le rapport des Taxis. Je vous le présenterai la fois prochaine.

9. Communication de la commission des pétitions – Rapport de la commission sur la pétition du collectif « non 5G Faraday »

Madame la Présidente invite M. Richard Neal à faire la lecture de son rapport

- **M. Richard Neal, PSR**

2 mai 2022 à 19h30 à la Salle des Commissions

Pour les pétitionnaires

Mesdames Valérie Bessat, Marinella Bianchi, Anne Demont, Laura Montalbano et Nancy Ziegler et Messieurs Gilles Ziegler et André Imhof

Pour la commune

Mesdames Tinetta Maystre et Laurence Plattner et Monsieur Richard Neal (président-rapporteur).

Après un tour de table pour se présenter, la parole est donnée aux pétitionnaires pour exposer leurs revendications.

La pétition concerne l'opposition à la construction d'une antenne 5G sur le toit de la sous-station électrique situé au coin de la Rue du Bugnon et du Chemin de Jouxens.

Le bâtiment sur lequel serait posé l'antenne ne fait qu'un étage de haut et donc au niveau visibilité elle serait très voyante par rapport aux autres antennes existantes qui sont en hauteur sur des grands bâtiments et donc cachées de la vue.

Plusieurs questions ont été posées :

Avec les antennes 5G, les longueurs d'onde sont beaucoup plus proches des micro-ondes que les antennes 3G et 4G. Avec la proximité de la garderie et le fait que l'antenne serait basse, est-ce que le niveau de rayonnement ne dépasserait pas les niveaux limites ? Pourquoi ce bâtiment alors que les bâtiments communaux ont été interdits aux antennes ?

Est-ce que l'antenne attirerait la foudre ? Est-ce que les transformateurs pourraient être touchés et provoquer des pannes de courant ?

Est-ce qu'il y aurait des interactions entre le champ électromagnétique des transformateurs et l'antenne ?

Et ce qu'il y a un article dans le nouveau règlement PACOM, par exemple sur l'esthétisme et l'harmonie des bâtiments ?

Qu'en serait-il de la dévaluation des habitations autour de l'antenne ?

Aux vues de la complexité de cette situation, la Municipalité est d'accord de directement prendre la pétition en considération afin d'y donner réponse dans les meilleurs délais.

Mme la Présidente ouvre la discussion :

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Merci à M. Neal pour son rapport et pour avoir accueilli les pétitionnaires. Par rapport à la réponse que l'on va donner, j'aimerais préciser que ce même groupe a fait opposition formellement à cette antenne. Donc la réponse se fera en parallèle à la réponse à l'opposition pour bien respecter les niveaux juridiques.

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

Je voulais poser une question à la Municipalité à propos de cette pétition que je soutiens tout-à-fait, car au fond, quand on ne sait pas en science, on ne fait pas. Et là on ne connaît pas les risques. Les études sont très divergentes. Je voulais savoir quelle autorité a notre Municipalité par rapport au permis de la construire ? Est-ce qu'on peut faire quelque chose ou au fond on pourra simplement dire « on est contre, mais on ne peut rien faire » ?

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Nous avons répondu assez longuement, sauf erreur, à une interpellation de M. Neal à ce sujet je dirais il y a 6 mois ou une année et c'est toujours d'actualité. C'est vrai que les compétences de la Ville, de la Municipalité sont relativement faibles. Les compétences de la Municipalité sont surtout celles de l'intégration urbaine, de l'accueil de l'image que cela donne. Mais en termes de procédures, de santé ou de rayonnement, ce n'est pas de notre compétence, c'est celle du Canton. C'est pourquoi ce sont d'ailleurs des enquêtes qui sont relativement longues parce que c'est le Canton qui détermine la légalité et la justesse du projet et qui nous délivre son texte ou son autorisation et c'est à nous de la notifier aux opposants. La compétence de la Municipalité relève de l'intégration urbanistique.

La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

10. Changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales

La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

11. Election du Bureau du Conseil communal pour l'année de législature 2022-2023

- a) du Président
- b) du 1er vice-Président
- c) du 2ème vice-Président
- d) de deux Scrutateurs
- e) de deux Scrutateurs suppléants

Election du Président

Mme la Présidente précise que selon la convention de législature 2021-2026, la Présidence revient au groupe UDC.

Mme la Présidente invite M. Stéphane Montabert, Président du Groupe UDC à nous soumettre le candidat de son groupe pour cette fonction.

• M. Stéphane Montabert, UDC

Au nom du Groupe UDC, nous proposons la candidature de M. Dylan Montefusco au poste de Président.

M. Montefusco est rentré au Conseil communal en 2015, il y a 7 ans déjà. Il est arrivé à la COFIN deux ans plus tard, en 2017 et est devenu Président de notre section en 2018.

Il est arrivé au Bureau du Conseil communal lui-même en 2020 et il a une petite expérience de la fonction, puisqu'il a été amené à remplacer au pied levé dans une séance notre Présidente actuelle. Je vous invite à l'accueillir comme il se doit, en sachant qu'il sera, en plus, à 25 ans le plus jeune Président que n'aura jamais connu ce Conseil.

Mme la Présidente remercie M. Montabert et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le nombre de candidat étant égal au nombre de siège à repourvoir, elle propose, selon l'article 12 de notre règlement du Conseil communal d'élire tacitement M. Dylan Montefusco à la Présidence de ce Conseil pour l'année de législature 2022-2023.

Personne ne s'opposant au vote tacite :

M. Dylan Montefusco est élu Président du Conseil communal de la Ville de Renens pour l'année 2022-2023

- **Mme la Présidente**

M. Montefusco est absent ce soir, mais je me permets, à travers l'écran, de le féliciter et je lui passerai la parole au prochain Conseil parce que je pense qu'il est important qu'il puisse faire son discours comme il se doit. On peut donc féliciter et applaudir M. Montefusco.

Election du 1^{er} Vice-Président

Mme la Présidente précise que selon la convention de législature 2021-2026, la Vice-Présidence revient au groupe PSR.

Mme la Présidente invite M. Pierre Borloz, Président du Groupe PSR à nous soumettre le candidat de son groupe pour cette fonction.

- **M. Pierre Borloz, PSR**

Au nom du groupe socialiste, je vous présente de candidature de M. Jeton Hoxha. Que dire de lui ? Scrutateur du Conseil pour cette année 2021-2022, Conseiller communal depuis plus de 10 ans, membre de la commission ORPC et je crois aussi de la POL. Particularité : M. Hoxha dans sa famille proche a la parité : il a quatre enfants, 2 garçons, 2 filles. Je suis certain que M. Hoxha sera un appui pour notre futur Président pour la conduite du Bureau. Merci de lui donner votre confiance.

Mme la Présidente remercie M. Borloz et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le nombre de candidat étant égal au nombre de siège à repourvoir, elle propose, selon l'article 12 de notre règlement du Conseil communal d'élire tacitement M. Jeton Hoxha à la Vice-Présidence de ce Conseil pour l'année de législature 2022-2023.

Personne ne s'opposant au vote tacite

M. Jeton Hoxha est élu 1^{er} Vice-Président du Conseil communal de la Ville de Renens pour l'année 2022-2023

On peut donc féliciter et applaudir M. Jeton Hoxha.

Election du 2^{ème} Vice-Président

Mme la Présidente précise que selon la convention de législature 2021-2026, la Vice-Présidence revient au groupe des Vert.e.s.

Mme la Présidente invite M. Jonas Kocher, Président du Groupe Les Vert.e.s à nous soumettre le candidat de son groupe pour cette fonction.

- **M. Jonas Kocher, les Vert.e.s**

Au nom du groupe des Vert.e.s, nous vous présentons M. Sylvain Richard, renanais depuis au moins 16 ans, 43 ans, père de deux enfants, ancien cadre secouriste Samaritain, menuisier, à prendre la fonction de second Vice-Président de notre Assemblée.

Mme la Présidente remercie M. Kocher et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le nombre de candidat étant égal au nombre de siège à repourvoir, elle propose, selon l'article 12 de notre règlement du Conseil communal d'élire tacitement M. Sylvain Richard en tant que 2^{ème} Vice-Président de ce Conseil pour l'année de législature 2022-2023.

Personne ne s'opposant au vote tacite,

M. Sylvain Richard est élu 2^{ème} Vice-Président du Conseil communal de la Ville de Renens pour l'année 2022-2023

On peut donc féliciter et applaudir M. Sylvain Richard.

Election des Scrutateurs :

Mme la Présidente précise que selon la convention de législature 2021-2026, cette fonction revient au groupe des Vert.e.s. et Fourmi rouge.

Pour le groupe Les Vert.e.s : Mme Colette Racloz

Pour le groupe Fourmi rouge : M. Silvio Torriani

Mme la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le nombre de candidats étant égal au nombre de sièges à repourvoir, elle propose, selon l'article 12 de notre règlement du Conseil communal d'élire tacitement Mme Colette Racloz et M. Silvio Torriani en tant que Scrutateurs de ce Conseil pour l'année de législature 2022-2023.

Personne ne s'opposant au vote tacite,

Mme Colette Racloz et M. Silvio Torriani sont élu-e-s respectivement Scrutatrice et Scrutateur du Conseil communal de la Ville de Renens pour l'année 2022-2023

On peut donc féliciter et applaudir Mme Colette Racloz et M. Silvio Torriani.

Election des Scrutateurs suppléants :

Mme la Présidente précise que selon la convention de législature 2021-2026, cette fonction revient au groupe PSR et Fourmi rouge.

Pour le groupe PSR : M. Rachid Taaroufi

Pour le groupe Fourmi rouge : Mme Carole Castillo

Mme la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le nombre de candidats étant égal au nombre de sièges à repourvoir, elle propose, selon l'article 12 de notre règlement du Conseil communal d'élire tacitement M. Rachid Taaroufi et Mme Carole Castillo en tant que Scrutateurs suppléants de ce Conseil pour l'année de législature 2022-2023.

Personne ne s'opposant au vote tacite,

Mme Carole Castillo et M. Rachid Taaroufi sont élu-e-s respectivement
Scrutatrice et Scrutateur suppléants du Conseil communal de la Ville de
Renens pour l'année 2022-2023

On peut donc féliciter et applaudir Mme Carole Castillo et M. Rachid Taaroufi.

La parole n'étant plus demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

12. Rapport de commission – Postulat Frédérique Beauvois intitulé « Ici c'est Renens ! Pour une augmentation des terrains de sports aux abords du site du Censuy et sur la commune de Renens. »

➤ Président-rapporteur M. Jonas Kocher, les Vert.e.s

Mme la Présidente invite M. Jonas Kocher, Président-rapporteur à faire lecture du rapport.

• **M. Jonas Kocher, Les Vert.e.s**

Préambule

La commission s'est réunie le lundi 25 avril 2022 en salle de Municipalité. Elle était composée de Madame CUNHA Elisabete et de Messieurs BORLOZ Pierre, GUEDES Luis, WILCZYNSKI Ignacy et KOCHER Jonas (président rapporteur). La postulante était excusée.

La Municipalité était représentée par Monsieur CLEMENT Jean-François, Syndic, Madame ZURCHER MAQUIGNAZ Patricia et Monsieur NIANG Oumar.

Pour rappel, le postulat demande que la Municipalité étudie la possibilité d'augmenter le nombre de terrains de foot sur le site du Censuy, afin que le FC Renens puisse absorber plus d'enfants dans ses rangs.

Présentation de la Municipalité

En préambule, la Municipalité explique qu'elle travaille déjà en étroite collaboration avec le FC Renens et que plusieurs séances avec le comité du FC ont eu lieu récemment pour trouver des solutions afin de répondre aux demandes et besoins du club. Elle rappelle que ce dernier bénéficie d'un droit distinct permanent (DDP) important et accordé gratuitement, et que l'entretien de ces terrains est assuré par les services de la Ville, ce qui représente l'équivalent d'un EPT.

Elle souligne également que l'arrivée prochaine du délégué aux sports permettra de renforcer les liens avec le FC Renens et avec les autres clubs.

Concernant les terrains de sport du Censuy, la Municipalité présente en exclusivité à la commission les grandes lignes du futur Préavis « Stade du Censuy : crédit d'étude pour la rénovation du bâtiment existant, la réfection du terrain principal et de son éclairage, la transformation du terrain E en terrain synthétique, l'extension de la buvette et sa mutualisation avec un réfectoire scolaire ». Ce préavis devrait être présenté au Conseil Communal du mois de mai ou lors de celui du mois de juin 2022.

Ce préavis prévoit, entre autres, en termes d'infrastructures :

- Un agrandissement de la surface de la buvette afin de permettre l'exploitation d'un réfectoire scolaire.
- Un assainissement énergétique complet du bâtiment.
- La rénovation des tribunes.
- La réfection des locaux existants et l'ajout d'un vestiaire supplémentaire arbitre et de vestiaires individuels.

Concernant les terrains de sport, le terrain principal A (voir plan ci-joint), restera en gazon naturel, mais sera entièrement refait (drainage). Le terrain synthétique ne changera pas. En revanche, le terrain « E » passera du gazon naturel à un revêtement synthétique, ce qui permettra d'accueillir plus d'entraînements de foot, mais aussi autres activités sportives. Le revêtement synthétique nécessite moins d'entretien et reste praticable même en cas de pluie, 24 heures sur 24 et sept jours sur sept. Grâce à ce changement, le FC Renens pourra accueillir davantage de juniors actuellement en liste d'attente.

La Municipalité explique également que ces rénovations et les futurs aménagements proposés ont été discutés et pensés avec le FC Renens. Les mots clés de ce projet sont : optimisation et mutualisation des installations. Le FC Renens restera l'utilisateur principal, mais une convention sera signée qui stipulera notamment qu'en dehors des activités du FC Renens, d'autres utilisateurs pourront également bénéficier de ces infrastructures (comme par exemple associations sportives, culturelles etc.). Ce projet doit permettre la rencontre et l'échange entre le grand public et les différents sports.

En complément, la Municipalité nous informe qu'elle travaille également sur l'extension, la mutualisation et l'amélioration d'autres espaces verts : ceux de la piscine, afin de les rendre accessibles aussi, à terme, en dehors de la période estivale. Mais aussi, en collaboration avec les communes voisines, celui qui se trouve sous la piscine (le Taluchet). Et sur tous les espaces verts situés entre le terrain de Verdeaux et la Ferme du Village (projet Cordon Verdeaux-Village).

Cession de questions et réponses :

- **Est-ce que les infrastructures seront adaptées pour accueillir plus de jeunes ?**
Oui, le nombre de vestiaires va augmenter et on prévoit l'aménagement de vestiaires individuels. Les douches communes seront remplacées par des douches cabines.
- **Quels seront les normes du terrain « E » ?**
Il sera aux normes pour accueillir des jeunes de moins de 12 ans.
- **Le terrain entre le parking et le collège sera-t-il ouvert au public ?**
Ce terrain est déjà ouvert au public et le restera.

- **Le but du présent postulat est l'augmentation des surfaces de sport, et non le réaménagement du terrain. Pourquoi ne pas transformer le parking du Censuy en terrain de foot ?**

Comme expliqué, la Municipalité souhaite une mutualisation des infrastructures et créer une zone où les sports se rencontrent. A cet effet, un réaménagement d'une partie de l'actuel parking sera réalisé pour que la pétanque vienne s'y installer. Par ailleurs, la Municipalité travaille actuellement sur la création d'un nouveau parc public arborisé sur cette zone, afin de répondre à d'autres besoins des habitants. Divers aménagements viendront également sur ce parking.

- **A côté de la cage, il y a une piste de course, sera-t-elle maintenue ? Peut-on la supprimer pour avoir plus d'espace pour le foot ?** (Un commissaire s'offusque de cette question et souhaite que tous les sports aient une place).

La Municipalité indique que cet espace est extrêmement utilisé par les écoles et qu'il ne bougera pas.

- **Est-ce que le FC Renens a les ressources humaines (coachs, encadrants etc.) pour accueillir plus de jeunes ?**

Actuellement le FC Renens a 45 entraineurs et il nous a assuré qu'il pourrait absorber davantage de juniors.

- **Peut-on faire des marquages multisports sur les terrains synthétiques ?**

Oui c'est possible, l'idée est à retenir.

- **Le long du collège, il existe un espace de sport, qu'en est-il ? Serait-il possible de mettre des buts de foot mobile ?**

La Municipalité est en attente des résultats d'une étude liée à la planification scolaire qui est complexe et cet espace est actuellement réservé pour l'agrandissement futur du collège. Concernant les buts mobiles, la Municipalité répond que ce n'est pas idéal. En effet, il faudrait monter de grands grillages autour du terrain pour empêcher les ballons de taper dans les stores et de les abîmer. De plus, la vue des élèves sur le grillage leur donnerait l'impression d'être en prison.

- **Qu'en est-il du terrain de Verdeaux ?**

Le terrain de Verdeaux fait partie d'un autre projet, le projet Cordon Verdeaux-Village. Ce terrain doit rester ouvert à toutes et tous. Il sera rénové après la transformation de la Ferme du Village et l'amélioration d'autres zones sur ce cordon vert. La volonté actuelle est de garder ce terrain en zone perméable et de lui permettre de continuer à accueillir les grandes fêtes comme Festimixx et Cap sur l'Ouest.

- **Est-ce que dans la rénovation du terrain de Verdeaux il est prévu de construire un petit local permettant aux gens de se changer ?**

Pour le moment, le futur du terrain de Verdeaux est au stade projet. Toutefois, un local (actuellement fermé) adossé au WC existe déjà sur place. La Municipalité prend note de la question et étudiera cela.

Un commissaire signale que le Conseil Communal a beaucoup de nouveaux et nouvelles personnes qui ne sont pas forcément au courant des grands projets en cours et demande s'il serait possible de faire une séance d'information à ce propos, afin que des postulats ou des motions ne soient pas déposés et pour éviter d'enfoncer des portes ouvertes.

La Municipalité trouve l'idée très bonne et en prend note.

Discussions et détermination de la commission

Un commissaire rappelle qu'il est important de tenir compte de tous les sports et de ne pas se focaliser uniquement sur le foot.

Un autre commissaire note qu'il n'y aura pas d'augmentation de surface pour le FC Renens, il sera donc possible d'accueillir plus de jeunes, mais peut-être pas autant que ça. Ce même commissaire rappelle que la volonté de la postulante était d'avoir plus de surfaces pour le foot, néanmoins, vu les futurs projets de la Municipalité, il se range du côté de la majorité de la commission. Il restera attentif aux futures propositions qui concernent le sport, notamment pour le terrain de Verdeaux, et la possibilité de créer un local qui serve de vestiaire.

La commission estime que la Municipalité a bien ciblé les besoins du FC Renens et salue la démarche de collaboration constructive avec le club pour le réaménagement des infrastructures.

*La commission estime que ce postulat est un doublon et ajoute une charge administrative inutile à la Municipalité et aux divers services concernés. **Dès lors, la commission vote à l'unanimité le non-renvoi de ce postulat à la Municipalité et propose de le classer sans suite.***

Mme la Présidente remercie M. Kocher et ouvre la discussion :

- **M. François Delaquis, PSR**

Je suis un peu sceptique quand j'entends ce rapport. J'aimerais rappeler que l'objectif d'une commission, ce n'est pas de faire le travail d'une commission sur un préavis. C'est d'examiner si on le prend en considération ou pas. Et si on prend la définition de « qu'est-ce que c'est que la prise en considération » c'est d'envisager de... Et là, on a la commission qui presque se prononce sur un préavis qui n'est que déposé ce soir. Elle n'a pas eu connaissance, bien sûr, de vœu de la commission des Finances qui demande d'avoir une vision globale. On nous annonce également qu'il y aura prochainement un délégué aux sports et tout cela, il faudrait tout classer. Je pense que l'on peut transmettre sans autre ce postulat à la Municipalité qui pourra peut-être y répondre par bouts, si certaines choses sont possibles ou pas. Par rapport aux terrains de foot du Censuy, la réponse sera peut-être partielle à travers le préavis qui est déposé ce soir. Si, après il y a d'autres aspects qui touchent Verdeaux, on parle aussi de couloirs de verdure, dans ce cadre-là il y aura probablement une intégration de ceci. Je rappelle aussi le titre du postulat : « Pour une augmentation des terrains de sports aux abords du site du Censuy et sur la commune de Renens. » Alors que la commission ne nous parle que de terrains de foot. D'autant plus qu'ils n'ont même pas entendu la postulante dans cette commission puisqu'elle était excusée. On aurait pu trouver une date avec elle. Je vous invite à transmettre ce postulat à la Municipalité.

- **Mme Frédérique Beauvois, PSR**

On a parlé de doublon et de portes ouvertes dans cette commission. Je me réjouis que ces portes ouvertes laissent passer les plus de cinquante enfants actuellement en attente sur le

palier. J'y resterai attentive. On a parlé également à plusieurs reprises de la pseudo concurrence du foot avec d'autres sports. Il n'y a pas de concurrence. Ce n'est pas parce qu'on résout un problème du foot qu'on mange le gazon sur le dos du basket ou du Renens-natation et il faut cesser de raisonner ainsi par le bas. Chers Collègues, notre rôle de Conseillères et Conseillers communaux c'est bien de faire remonter les problèmes observés sur le terrain et de chercher ensemble des solutions. Si d'autres sports rencontrent des problèmes, alors il ne tient qu'à vous de les transmettre ici pour y remédier parce qu'il ne faut pas toujours déshabiller Jeanine pour habiller Pierrette et cela n'est nullement le cas ici. Bref, dire qu'il est important de ne pas se focaliser uniquement sur le foot est absolument contre-productif, tout simplement parce que ce n'est pas le cas. En voilà des illustrations tirées du rapport de gestion 2019 en notant qu'il ne s'agit nullement d'opposer, je ne fais pas la même chose que ce que je critique, les sports entre eux, mais bien de remettre le chapiteau au milieu du stade. Pour les parents, le foot coûte trois fois moins cher que le cirque en termes de cotisations. Un footeux pour la commune coûte quasiment moitié moins cher qu'un adepte de Capoeira et quatre fois moins cher qu'une ou un Cheerleader. Le foot attire trois fois plus d'enfants que le basket et si le foot reçoit peu ou prou la même subvention que l'école de cirque, deux tiers des footeux sont des enfants de Renens tandis que 87% des jeunes circassiens sont allogènes. Les exemples peuvent être multipliés. Tout démontre statistiquement que, non, Renens ne se focalise pas sur le foot, au contraire de ce qui est écrit dans ce rapport. J'ajoute que ce sport, n'en déplaise à certains, est et restera l'un, voire LE sport le plus accessible financièrement et le plus populaire au monde et dans notre ville. Finalement, il va bien falloir réfléchir à permettre aux footeux de continuer à jouer pendant les travaux du stade du Censuy. Verdeaux constitue une piste et ne peut être mis de côté. Je reviendrai donc avec la problématique de Verdeaux en temps voulu et je vous remercie de votre attention.

- **M. Oumar Niang, Municipal**

Je voulais juste annoncer que quelque soit le suivi de ce vote, la Municipalité prendra en compte ce vote pour la continuité de ce projet.

Mme la présidente met au vote le renvoi de ce postulat à la Municipalité :

Pour : 39
Contre : 17
Abstention : 7

C'EST À LA MAJORITÉ QUE CE POSTULAT EST RENVOYE EN MUNICIPALITE POUR ETUDE ET RAPPORT
--

Mme la Présidente remercie M. Kocher et sa commission pour leur travail.

13. Rapport de commission - Postulat Marie Schneider/Joëlle Zahnd intitulé
« En attendant les transports publics gratuits pour toutes et tous »

Mme la Présidente invite Mme Frédérique Beauvois, M. Dylan Montefusco étant absent, à faire lecture du rapport.

- **Mme Frédérique Beauvois, PSR**

La commission chargée d'étudier le postulat « En attendant les transports publics gratuits pour toutes et tous » s'est réunie le mercredi 20 avril 2022 à 18h00 à la salle de la Municipalité. Elle était composée des commissaires suivants :

- Mme Lysiane Adamini
- Mme Stéphanie Negri Capt
- Mme Frédérique Beauvois
- M. Dylan Montefusco, Président-rapporteur
- M. Simon Favre, absent

Les postulantes :

- Mme Joëlle Zahnd
- Mme Marie Schneider, excusée

La Municipalité était représentée par :

- M. Jean-François Clément, Syndic

Préambule

Le postulat a pour objectif d'offrir un abonnement Mobilis zones 11 et 12 aux enfants et jeunes en formation (jusqu'à 25 ans) et les bénéficiaires de l'AVS et de l'AI domiciliés à Renens.

Les postulantes estiment que cette initiative réduirait les inégalités de traitement entre les élèves et leur permettraient ainsi de se déplacer « gratuitement », leur permettant de ce fait de participer aux activités extrascolaires.

Il en va de même pour les bénéficiaires de l'AVS/AI afin de leur assurer une équité de traitement. Ainsi, les aînés et les personnes à mobilité réduite pourraient participer à la vie sociale et culturelle.

Positionnement de la Municipalité

M. Clément nous informe que la Municipalité ne s'est pas concertée sur ce postulat. Et de ce fait qu'il ne peut pas apporter des éléments définitifs à la commission. Par contre, il nous informe que le canton de Vaud étudie cette possibilité et qu'il serait judicieux d'attendre l'avancée des discussions avec l'entrée en fonction du nouveau Conseil d'Etat afin d'éclaircir d'éventuelles nouvelles démarches. M. Clément ajoute que les coûts d'organisation et de financement seront très conséquents car, en effet, cette démarche englobe un travail administratif au préalable.

Questions et remarques générales de la commission

1. *Est-ce que tous les retraités seront concernés par cette mesure y compris ceux qui bénéficient d'un bon pouvoir d'achat ?*
 - *Oui, nous pensons que cette démarche doit être accessible à tous les retraités.*
2. *Combien d'enfants effectuent des activités extrascolaires en dehors de Renens ?*
 - *Actuellement, nous n'avons pas de données chiffrées.*
3. *Que signifient les activités scolaires hors bâtiment ?*
 - *Ce sont toutes les activités extrascolaires et les activités scolaires qui demandent un déplacement des élèves sans enseignant (par exemple, se retrouver au cinéma, théâtre, patinoire, sport, etc.)*

4. *Notre commune propose beaucoup d'activités culturelles et sportives. Pourquoi encouragez-vous les jeunes à se déplacer à Lausanne ?*
 - *La plupart des activités sont sur les zones Mobilis 11 et 12.*
5. *Le ciblage est trop large, ne serait-il pas plus adapté de débiter la segmentation en faveur des jeunes ?*
 - *Oui, cela peut être un début.*
6. *Un commissaire s'interroge sur le financement de cette prestation qui est estimée à 4.5 points d'impôt ?*
 - *Une augmentation des impôts serait la seule alternative.*
7. *Les finances communales peuvent-elles supporter ces coûts conséquents ?*
 - *Tout dépend de nos priorités.*
8. *Un commissaire estime que la « gratuité » n'est pas la bonne solution, une subvention ne serait-elle pas plus adaptée ?*
 - *Oui, nous pouvons envisager cette proposition.*
9. *Un commissaire stipule que si ce projet offre la gratuité des transports publics aux enfants, elle ne le fait pas pour les parents qui accompagnent les plus jeunes aux activités extrascolaires, ce qui imposerait l'achat d'un titre de transport pour les parents. Ceci, cumulé à la gestion d'une organisation familiale parfois complexe, serait peu incitatif à l'utilisation de transports publics permettant la participation à une activité sportive ou culturelle et ne diminuerait pas le nombre de parents-taxi.*
 - *Certaines familles économiseront sur le prix de l'abonnement et une fois que l'enfant aura atteint l'âge de 10 ans, il pourra emprunter plus facilement seul les transports publics. L'objectif de ce postulat est aussi, surtout, de développer le réflexe écologique du transport public pour changer la façon d'envisager les déplacements et la consommation.*
10. *Les coûts importants ne sont pas dus au transport mais plutôt au financement d'une activité extrascolaire.*
 - *Nous estimons que la mobilité individuelle est fréquemment utilisée par les jeunes au lieu des transports publics. Nous souhaitons que ce projet soit aussi écologique.*
11. *Un commissaire rappelle que le terme « gratuité » n'est pas juste car ce projet est à la charge de la collectivité.*
12. *L'argumentaire du postulat fait référence à un arrêté du Tribunal fédéral qui aurait débouté le Grand Conseil du canton de Thurgovie, car ce dernier n'aurait pas respecté l'article 19 de la Constitution. Un commissaire remarque que l'article 19 énonce que « Le droit à un enseignement de base suffisant et gratuit est garanti » et que l'arrêt cité ne concerne pas la gratuité des transports publics comme cela peut le laisser supposer. En outre, le postulat serait, selon le texte déposé, censé réparer une inégalité et permettre à la Municipalité de se mettre en conformité avec notre Constitution, laissant à penser que la situation actuelle serait anticonstitutionnelle ; ceci est une appréciation purement subjective.*

13. Une commissaire est surprise de constater qu'aucun critère n'est défini pour pouvoir bénéficier de cette offre, tel que ces abonnements seront adressés aux personnes dans la précarité.

Délibération de la commission

Après délibération, les commissaires votent par 2 oui et 2 non la transmission de ce postulat à la Municipalité.

Mme la Présidente ouvre la discussion :

- **Mme Marie Schneider, Fourmi rouge**

Je suis extrêmement étonnée, je n'ai jamais vu ça, que la commission et le Conseil communal pour une présentation de postulat se mette à émettre des chiffres dont on ne sait pas vraiment si ce seront les bons. Pour le moment, et je remercie M. Delaquis qui l'a déjà répété avant moi, on doit juste décider si on transmet ce postulat à la Municipalité ou pas. On ne va pas entrer dans les chiffres, c'est à eux de nous les donner. On n'entre pas en matière au niveau des coûts, je ne vois ce que cela apporterait parce que personne n'en sait rien. Deuxièmement, ce postulat a deux objectifs : un objectif social parce que quand il y a une famille avec plusieurs enfants et qu'il faut payer trois abonnements de bus ou faire le taxi etc... et c'est surtout écologique, des reflexes que les jeunes doivent avoir. En ce qui concerne l'AVS, les personnes que je vois dans les bus, qui sont âgées, que je dois aider à prendre un ticket, à s'asseoir etc... à mon avis ce n'est pas la couche haute des revenus de la population. Ce n'est pas réservé qu'aux pauvres, l'écologie. Donc les personnes âgées qui, des fois c'est peut-être mieux, lâchent leur voiture pour prendre le bus et bien, c'est aussi des bons reflexes qu'ils auront.

- **M. Jonas Kocher, les Vert.e.s**

La gratuité des transports publics est une question complexe qui soulève un ensemble de questions et qui mérite une large réflexion et notamment une coordination au niveau politique. Une initiative cantonale pour la gratuité des transports publics à l'échelle du canton a été déposée en début d'année. Dès lors, les Vert.e.s sont d'avis qu'il serait judicieux, avant toute chose, d'attendre une décision du Conseil d'Etat à ce sujet et le débat populaire qui l'accompagnera. Ceci dit, nous ne nous opposons pas au renvoi de ce postulat à la Municipalité, nous estimons qu'elle devrait dans un premier temps observer les prochaines déterminations et, seul le cas échéant, répondre à l'échelle communale. Petit aparté : l'Union des Communes Vaudoises avait répondu à des soucis de règlements quant à savoir au rôle de la commission chargée d'étudier la recevabilité d'un postulat ou d'une motion. L'UCV disait que l'on pouvait tout faire lors de cette commission. Je transmettrai au Bureau le mail que j'avais reçu qui date de 2009 (mail ci-dessous) :

De : Isabelle del Rizzo <isabelle.delrizzo@ucv.ch>

Envoyé : lundi 18 mars 2019 17:10

À : Kocher Jonas

Objet : RE: Question de règlement

Bonjour,

Je fais suite à votre demande qui a retenu toute mon attention.

Le rôle de cette commission est de se déterminer sur la prise en considération du postulat avant qu'il ne soit traité s'il est adopté, par la Municipalité. Tout est analysé : l'objet du postulat, les mesures envisagées dans le postulat par rapport à la problématique. La commission peut même proposer la transformation d'une motion en postulat si elle juge cela préférable et plus adapté. Elle doit étudier si l'objet du postulat relève de la compétence de la Municipalité, s'il est nécessaire de contraindre cette dernière à le traiter alors que par ailleurs la Municipalité fait déjà beaucoup dans le domaine en question. Il faut également examiner si les mesures envisagées, les propositions sont réalistes ou pas.

S'agissant du délai, en principe le règlement communal du conseil règle la question, en l'occurrence votre règlement prévoit à son article 56 un délai d'une année.

J'espère avoir répondu à votre demande et reste à votre disposition.

Bien cordialement,

Présente les lundis, mardis et mercredis matin
Isabelle del Rizzo | Juriste

UNION DES  COMMUNES VAUDOISES

Av. de Lavaux 35 | CP | 1009 Pully | T +41 21 557 81 30 | D +41 21 557 81 38 | [Web](#)

- **M. Simon Favre, Fourmi rouge**

Concernant la question de savoir s'il faut attendre pour transmettre ce postulat, je vous donne personnellement mon avis : le Luxembourg a déjà donné des transports publics gratuits, du coup on n'a plus besoin d'attendre, ça a déjà été décidé là-bas. Il n'y a donc pas de raison d'attendre plus longtemps. Si on veut savoir si ça peut se faire ou pas, il y a des endroits où ça se fait, il y a des endroits où ça ne se fait pas. Si on attend simplement que les autres fassent avant, moi personnellement c'est ce que je fais pour la vaisselle, ça marche moyen... ! Généralement les transports publics, les initiatives, la vaisselle, le plein de la voiture (ça des fois ça marche).. Le but ce n'est pas d'arriver avec un pistolet sur la tempe et de dire : « On veut la gratuité des transports publics », ça ne marchera pas. Par contre, le but c'est de ne pas attendre et de simplement transmettre à la Municipalité. On a de la chance, on a des gens qui sont compétents, donc on peut déjà leur demander d'étudier la question.

- **Mme Marie Schneider, Fourmi rouge**

Si on me dit tout le temps « le Canton va faire, le Canton va faire » je me demande bien à quoi on sert !

- **M. Jean-Marc Dupuis, PLR-PVL**

Je vais reprendre ce qu'a dit M. Delaquis, et ça devient malheureusement la tendance dans ce Conseil, il faudrait peut-être réfléchir avant de nommer les commissions parce que quand on a une commission, c'est pour préciser le postulat et voir si on l'a bien compris. Je crois que comme il a été déposé, il est très clair. C'est un postulat qui est très bien rédigé, qui arrive à une très bonne date, qui déroule le programme du POP pour les élections. Les élections sont passées ok, maintenant on transmet ou on ne transmet pas. Moi, je crois que c'est intéressant de le transmettre et que la Municipalité travaille et fournisse des chiffres, comme ça on ne pourra pas inventer des choses. On aura des choses précises. On n'attend pas pour le

transmettre, mais comme les septante autres postulats ou interpellations, on attendra peut-être pour la réponse. Je voterai la transmission.

- **M. François Delaquis, PSR**

Je ne voulais pas revenir sur l'aspect technique que j'ai développé avant, peut-être juste rappeler que l'UCV ce n'est pas l'instance officielle pour répondre à ce genre de choses, c'est plutôt le service des Communes et chez la Conseillère d'Etat Mme Luisier qui sont à même de répondre sur ce domaine-là. Juste aussi une petite précision, M. Kocher, la déclaration des intérêts que vous auriez dû faire, puisque vous travaillez aux TL dans l'aspect des transports. Sur le fond, je pense qu'il est tout-à-fait intéressant de transmettre ce postulat à la Municipalité car quand on lit le rapport qu'a fait M. Montefusco, et qui parle du positionnement de la Municipalité, je cite : « M. Clément nous informe que la Municipalité ne s'est pas encore concertée sur ce postulat et, de ce fait, qu'il ne peut pas apporter des éléments définitifs à la commission. » Justement, c'est bien pour cela que c'est utile de transmettre ce postulat à la Municipalité, comme ça on connaîtra tous les éléments et ils vont reprendre tous les éléments objectifs, ce d'autant plus que la Présidente du Conseil d'administration des TL est également Municipale à Renens. Je voterai pour la transmission de ce postulat.

- **M. Jonas Kocher, Les Vert.e.s**

Je redis ce que j'ai dit. Je ne suis pas employé aux TL, c'est pour ça que je n'ai pas annoncé mes intérêts. Mon employeur sera peut-être ravi de savoir que j'ai changé d'employeur. Je ne suis pas employé des TL, je travaille à la structure Tram, qui est différente pour la construction, mais pas pour l'exploitation, c'est pour ça que je n'ai pas annoncé mes intérêts. Je le fais à chaque fois et je le redis. Renvoyons ce postulat à la Municipalité, il n'y a pas de soucis.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Je désirerais avoir une explication de savoir pourquoi en ce qui concerne ce postulat, l'avis de droit de la Préfète qui date du 11 mai, que je vais vous lire, qui énonce qu'elle fait suite au mail de M. Montefusco et confirme que « le vote du Président étant prépondérant, dans ces conditions, il ne peut y avoir égalité » n'a pas été pris en compte et n'a pas été transmis à l'ensemble du Conseil communal ?

- **Mme la Présidente**

Je peux répondre, parce que j'ai répondu à Mme Negri Capt par mail. Effectivement, l'article 34 prévoit qu'en cas de vote égalité, le Président doit trancher. Mais, il doit trancher au moment de la commission en fait. Et là, ce qui s'est passé c'est qu'il a voulu trancher une dizaine-quinzaine de jours après avoir vu les commissaires.

- **Mme Negri Capt, PLR-PVL**

En soumettant en fait cette information aux commissaires, qui n'ont pas vu d'opposition à cela et qui acceptaient la proposition de Monsieur Montefusco.

- **Mme la Présidente**

On ne peut pas trancher deux semaines plus tard. Vous imaginez, si je tranche deux semaines après un Conseil ? On tranche le soir du rendez-vous de la commission. Est-ce qu'un autre Conseiller a une autre idée là-dessus ? Mme Negri Capt, j'ai répondu à votre question ? (oui) Merci.

- **Mme Joëlle Zahnd, Fourmi rouge**

J'étais là le soir de la commission en tant que postulante. Effectivement, après les délibérations quand on est rentrés dans la salle c'était 2 pour à 2 contre et on n'a pas eu d'autre information. Quand on a reçu le rapport pour validation, il contenait la phrase que vous avez aussi et c'est seulement 10 jours plus tard, un samedi vers 14h30, qu'on a reçu un mail avec un rapport modifié. Quand j'ai prêté serment, j'ai promis que j'allais remplir mon travail, mon rôle avec justesse, justice et avec la vérité. La vérité, c'est que le soir de la commission le Président n'a pas mis en avant son vote prépondérant. Donc, le rapport que vous avez sous les yeux c'est le rapport juste et qu'un rapport qui dirait que son vote est prépondérant serait un rapport pas juste.

- **M. Richard Neal, PSR**

Je viens témoigner, parce qu'en tant que Président d'une autre commission qui a statué il y a quelques mois de cela concernant la nomination d'une commission du sport ou non, nous avons aussi eu une égalité 2 pour, 2 contre dans la commission par rapport à cette situation. Et à cette occasion-là, j'ai consulté directement le règlement communal, pas la Préfète, où c'était marqué que le Président pouvait faire basculer dans sons sens. Je répète bien : pouvait ! Il n'était pas obligé. Là, la situation me semblait complexe et j'avais refusé en tant que Président de faire basculer la décision et, d'ailleurs, si vous retournez dans les PV de l'époque, j'ai bien dit à la fin de mon rapport qu'on n'avait pas atteint une majorité et qu'on laissait la discussion et la décision au Conseil en plenum.

- **Mme la Présidente**

Mais tout ça le même soir ?

- **M. Richard Neal, PSR**

Oui.

- **M. Florian Gruber, PLR-PVL**

J'ai un premier point de principe c'est que le rapport on l'écrit et on l'envoie aux Conseillers qui peuvent l'amender pour des corrections. Ce n'est pas parce qu'on n'a pas mis quelque chose un soir dans le rapport qu'on le fait. Ça c'est la première chose, pour moi ça ne pose pas de problème que plus tard on change quelque chose, si tout le monde est d'accord. Et de toute façon, c'est écrit dans l'article 34 : en cas d'égalité de voix, son vote est prépondérant. 2 contre 2, le Président est un des 2, c'est donc un 2,1 contre 2.

- **M. Michele Scala, PSR**

Il me semble que là, on tourne en rond. Après tout, je veux dire même si c'est 3-2 ça change quoi ? De toute manière, le Conseil doit voter. Donc on arrête et on vote.

- **M. Simon Favre, Fourmi rouge**

Etant donné que l'on peut modifier à postériori, et vu que c'était moi le commissaire qui n'ait pas pu me rendre à la séance pour raisons de santé, malgré le fait que je ne me sois pas excusé, parce que je suis un peu « naze ». Du coup, je mets mon vote, je dis oui, il faut le renvoyer à la commission, ça fait 3 contre 2 et le problème est réglé.

- **Mme la Présidente**

On ne peut pas faire ceci, Monsieur Favre. Je pense que c'était un gag, ce que vous venez de faire ? (oui) Merci beaucoup, on va pouvoir avancer.

La parole n'était plus demandée, Mme la présidente met au vote le renvoi de ce postulat à la Municipalité :

Pour : 47
Contre : 9
Abstention : 9

**C'EST À LA MAJORITÉ QUE CE POSTULAT EST RENVOYÉ EN MUNICIPALITÉ POUR
ÉTUDE ET RAPPORT**

Mme la Présidente remercie M. Montefusco et sa commission pour leur travail.

14. Rapport de commission - Postulat Colette Racloz intitulé « Pour un dressing solidaire et écologique »

Mme la Présidente invite Mme Lucie Mauch, Présidente-rapporteur à faire lecture du rapport

• **Mme Lucie Mauch, Fourmi rouge**

La commission s'est réunie le 28 mars 2022 à la salle des commissions. Étaient présents :

Mesdames : Cristina Baquero, Muriel Rossel, Colette Racloz, Lucie Mauch

Messieurs : Luis Guedes

Pour la Municipalité : Madame Karine Clerc et Monsieur Jean-François Clément, Syndic.

Absent : M. Roland Delapierre

Madame Lucie Mauch souhaite la bienvenue à Madame Karine Clerc et Monsieur Jean-François Clément ainsi qu'à tous les membres de la commission.

Résumé du Développement du postulat « pour un dressing solidaire et écologique » par Mme Colette Racloz :

Mme C. Racloz propose dans son postulat de créer un lieu où l'on pourrait emprunter des vêtements. Des vêtements neufs ou de secondes mains qui pourraient être loués pour une durée plus ou moins longue. L'idée est de développer un mode de consommation responsable pour nos habits. Et d'offrir une deuxième vie à des vêtements chics qui n'ont parfois qu'un seul usage.

Il ressort de la discussion de la commission :

- *Le « dressing solidaire et écologique » est un projet que tous les membres de la commission et de la Municipalité félicitent.*

Des projets similaires existent pour des livres, des objets, des voitures et le développer pour nos vêtements serait une alternative intéressante pour donner une deuxième vie à nos vêtements.

Monsieur le Syndic donne l'exemple des catastrophes écologiques issues de la ligne de production de nos vêtements qui impactent notre planète de l'Asie en Amérique du sud. Il y a urgence à repenser notre mode de consommation et des projets comme celui-ci sont à soutenir.

- *Les aspects d'ordre pratique seraient à développer, la recherche d'un local, le personnel, le nettoyage des habits, si possible en adéquation avec la démarche (bio/écologique).*
- *Une étude économique serait à faire pour établir le coût de maintien, pour déterminer le montant d'une éventuelle cotisation.*
- *Il y a déjà de l'offre dans le seconde-main à Renens, mais le postulat désire offrir quelque chose de nouveau. Une alternative serait bienvenue.*
- *Il faut remarquer que Textura a arrêté son activité, d'autre part l'EFRE est une structure associative qui fonctionne grâce à des bénévoles. Pour mener à bien le projet d'un dressing, la Commune devrait développer le concept. Financer un poste et trouver les fonds pour le faire. Il y a toute une logistique à mettre en place.*
- *Une autre possibilité serait de créer une association pour développer le concept est par la suite s'approcher de la Municipalité où une demande de subvention serait possible. L'idéal serait de trouver des acteurs qui portent le projet.*
- *Il y a un grand chemin entre l'idée et le développement. La Commune n'a peut-être pas les connaissances et les employés pour cela. Elle devrait démarcher pour trouver un partenaire intéressé à lancer le projet. Un rapprochement entre privé et une association déjà active et expérimentée sur le terrain comme Caritas pourrait être une piste.*
- *Si le projet est envoyé tel quel, il prendra beaucoup de temps pour être développer et voir le jour. L'idée est encore très globale, il y a un réel besoin de faire mûrir le projet.*

Après délibération, la commission conclut que le présent projet n'est pas assez mûr pour l'envoyer à la Municipalité, il demanderait un investissement personnel pour le mener à bien.

La commission recommande que le postulat ne soit pas renvoyé à la Municipalité.

Néanmoins, la commission tient à mettre en évidence la pertinence du projet et soutient pleinement qu'il soit développé.

Mme la Présidente ouvre la discussion :

- **Mme Colette Racloz, Les Vert.e.s**

Je tenais tout d'abord à remercier toutes les personnes présentes lors de cette commission, ça a été une commission hyper intéressante. Tout le monde était en train de chercher les meilleures idées, les meilleures solutions pour développer ce projet et j'ai trouvé qu'elle était très enrichissante. Toutefois, je me suis rendu compte aussi grâce à ces discussions que ce n'était peut-être pas le meilleur moyen de développer ce projet que de le renvoyer à la Municipalité. Je le retire et on le développera à l'extérieur.

LE POSTULAT EST RETIRE PAR LA POSTULANTE

Mme la Présidente remercie Mme Mauch et sa commission pour leur travail.

15. Rapport de commission - Préavis No. 18-2022 Réponse aux postulats de Mmes les Conseillères communales Elodie Golaz Grilli, « Fête des écoles : Lausanne, Prilly... Et Renens alors ? », et Frédérique Beauvois « Et si on rêvait ? Pour que la Fête des écoles fasse (enfin) son retour à Renens. »

Mme la Présidente invite M. Florian Gruber, Président-rapporteur à faire lecture du rapport :

• **M. Florian Gruber, PLR-PVL**

Présents :

- *Pascal Golay, conseiller communal*
- *Andreia Tiambo, conseillère communale*
- *Mélinda Zufferey-Merminod, conseillère communale*
- *Elisabete Cunha, conseillère communale*
- *Silvio Torriani, conseiller communal*
- *Ali Korkmaz, conseiller communal*
- *Naim Smakiji, conseiller communal*
- *Roland Delapierre, conseiller communal*
- *Florian Gruber, conseiller communal, président rapporteur*
- *Jean-François Clément, Syndic*
- *Nathalie Jaccard, conseillère municipale CJS*
- *Nathalie Cauvin, adjointe de la cheffe de service CJS*

Séance

Après une très courte introduction du Président-rapporteur, la parole est donnée à Madame Jaccard qui nous explique que les écoles collaborent et ont envie de travailler avec la Municipalité, ce qui en soit est déjà une victoire.

Une discussion entre l'administration communale, la Municipalité et les Directions des écoles a montré tout d'abord qu'une Fête des écoles incluant un cortège n'était pas du tout à l'ordre du jour. Par contre, il existait une réelle envie d'ouverture des écoles, au sens propre, en accueillant l'ensemble de la population à rencontrer l'école en ses murs. Un parcours a également été discuté qui amènera les élèves à accompagner la population d'une école à une autre, quelque part une sorte de pédibus inversé.

Monsieur Clément nous rappelle que le chemin fut long et difficile et qu'il était nécessaire que les envies et réticences des écoles soient entendues. Madame Jaccard et Madame Cauvin indiquent que cette proposition va dans le sens de la LPERS et du PER qui demandent que l'école soit proche de la population.

En préambule à la présentation du préavis, un conseiller remercie la Municipalité pour le consensus obtenu et exposé dans ce préavis.

Le préavis est ensuite présenté.

Lors de la présentation, Monsieur Clément nous indique que lorsque le canton a entièrement repris à sa charge, le corps enseignants a demandé un certain nombre d'aménagements de la part de la Municipalité et du Conseil communal, aménagements qui n'ont pas pu être fournis par la Ville alors en difficulté financière. Ce refus a amené une rupture qui s'est traduite par la fin de la Fête des écoles à Renens.

Il a dès lors été très difficile de reprendre la discussion

Discussion

Un conseiller félicite à nouveau la Municipalité pour avoir trouvé un juste milieu entre les parents et les enseignants.

Un autre conseiller nous indique qu'après avoir lu dans le 24 heures que la Fête des écoles pourrait renaître de ses cendres, il a d'un côté trouvé que c'était une bonne idée mais que cela ressemblait plus à une fête pour les parents et la population que pour les enfants. Il aurait aimé que cette fête soit légère et amusante pour les enfants, entre autres au travers de carrousels et d'activités auxquelles les enfants pourraient participer un peu à l'écart de leurs parents.

Madame Jaccard répond que la fête sera aussi festive et que, pour l'heure, il est difficile d'envisager des carrousels. D'ailleurs lors des fêtes des écoles, les enfants étaient rendus à leurs parents et allaient ensuite aux carrousels. Il s'agit maintenant de mettre en place cette fête, de profiter de l'amélioration des relations avec les écoles, de bâtir sur cette relation et de faire le bilan après une puis deux années. Il sera alors possible de discuter de manière pragmatique d'améliorations.

Madame Cauvin confirme qu'il s'agit bien de mettre en avant les classes et les enfants, probablement sans paillettes mais de manière concrète.

Un conseiller concourt avec la Municipalité. Une semaine de « portes ouvertes » à Florissant montre l'enthousiasme de tous les participants à faire venir les parents dans les écoles permettant aux enfants de montrer leurs réalisations.

Un conseiller remercie la Municipalité mais indique que le retour des enfants est qu'ils s'attendent à des carrousels. D'autre part, elle rappelle que les enseignants ont un travail parfois lourd et qu'il est contre-productif de les montrer du doigt.

Un conseiller fait remarquer que nous avons le CET (Conseil d'établissement) et demande pourquoi ce n'est pas cet organe (consultatif) qui propose ce type d'initiative. Madame Jaccard répond que le CET a travaillé sur un projet qui a été proposé comme préavis mais retiré avant d'être voté au conseil suite à un préavis négatif de l'ensemble de la commission. Monsieur Clément précise que cette proposition n'avait ni aval ni adhésion du corps enseignant. D'autre part, le CET n'a pas/plus de pouvoir sur les écoles et ne peut pas imposer de décision.

Un conseiller indique qu'il a des souvenirs de son enfance, dans d'autres communes, des fêtes des écoles auxquelles il a participé dans sa jeunesse et il regrette que, par manque d'activités festives (des carrousels), les enfants ne pourront pas construire ces souvenirs. Madame Jaccard pense que les élèves auront aussi de beaux souvenirs même sans carrousels mais elle indique également que cette envie a été entendue et sera rediscutée au terme d'un bilan après deux ans.

Un conseiller indique que nous devons être heureux que quelque chose démarre après 20 ans d'absence et Madame Jaccard renchérit en rappelant que Paléo a commencé tout petit. « Lançons nous et voyons comment ça se passe ! ».

Le postulat Beauvois parlait d'un rite de passage et le bal des 8^{èmes} semble répondre à cette demande. L'idée étant, le dernier jeudi de l'année, de faire le bal avec des chaperons « externe » comme rite de passage avec le lendemain leurs collègues de 7^{ème} année qui leur

diront au revoir et chaque élève de 8^{ème} recevront leur livret. Le bal aura déjà lieu cette année, mais l'ouverture des classes n'aura lieu qu'en 2023.

Un conseiller indique qu'il faut garder le terme de « bal » qui a un côté « grand », « formel » par rapport au terme de « boum » qui est déjà employé dans le cadre des semaines à Ondallaz. Le terme « bal » renforce cette idée de rite de passage du primaire au secondaire.

Un conseiller pose la question concernant le budget. Est-ce suffisant, trop, trop peu ? Madame Jaccard répond que les écoles ont un budget et que le côté « artisanal » doit prévaloir. En ce sens, les budgets devraient suffire.

Un conseiller indique que ce postulat est plutôt un rapport qu'un préavis et que nous n'avons pas d'influence sur les montants puisque nous ne votons que sur les conclusions et que lesdites conclusions ne contiennent pas de montant.

Les conseillers semblent s'accorder sur le fait que les montants prévus seront suffisants.

Un conseiller pense que l'ensemble est très bien et espère que cela se ressentira une fois ce préavis lancé et initié. Un autre conseiller renchérit en indiquant qu'il est aussi de notre responsabilité de faire fonctionner et vivre ce postulat, entre autre en étant indulgent et bienveillant et en portant tous les intervenants dans cette initiative.

La Municipalité redit que les écoles sont porteuses de ce projet et que c'est tout à fait positif et que sur la base de ce qui se passe pour Festimixx, ce sont les envies de tous les participants qui permettent et permettront de réussir ce beau projet.

Au final, Monsieur Clément rappelle que les enfants seront les meilleurs messagers.

Délibération

Les conseillers, à l'unanimité, votent leur soutien à ce préavis.

Mme la présidente ouvre la discussion :

- **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR-PVL**

Je tiens à remercier chaleureusement Mme Jaccard ainsi que l'adjointe au Chef de service pour le travail effectué pour voir aboutir cette future fête pour les enfants. Je remercie l'ensemble du service pour ce travail.

- **Mme Frédérique Beauvois, PSR**

Comme pour ce thème, je suis arrivée après Mme Golaz Grilli, je fais la même chose qu'elle : je remercie la Municipalité et les services concernés pour cette fête des écoles. Je pense qu'il y a pas mal d'enfants et surtout de parents qui seront très contents pour leurs enfants. Merci.

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

Juste pour vous dire que quelques jours avant la commission, « 24 Heures » titrait que la Fête des écoles à Renens pouvait renaître de ses cendres. Et au fond, on a eu notre commission et les choses se sont bien passées car on a l'impression que quelque chose renaît même si, de mon côté je l'ai exprimé, ce qui me gênait un peu car j'ai l'impression que c'était une fête des parents des écoles et pas une fête pour les enfants qui arrivaient à la fin de leur année scolaire.

On m'a rassuré en disant que c'est bien, on commence comme ça et ça pourrait redevenir comme vous tous vous l'avez vécu enfants, une fête pour les enfants et pas pour les parents.

- **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR-PVL**

Je rejoins les propos de M. Torriani. Effectivement, ce n'est qu'un début. J' imagine qu'il faut que la sauce prenne, que les choses se développent. Mais je crois qu'au contraire de ce vous pensez, et je déclare mes intérêts : j'ai deux enfants de 8 et 10 ans. Au contraire de ce que vous pouvez dire, les enfants sont plutôt très heureux d'envisager de pouvoir faire découvrir leur école, de faire découvrir ce qu'ils font en dehors de ce qui est purement scolaire. Je crois que c'est une vraie ouverture, une vraie chance de pouvoir ouvrir l'école aux parents et aux habitants.

La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente prie M. Florian Gruber de lire les conclusions :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 18-2022 de la Municipalité du 28 février 2022,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

APPROUVE la réponse de la Municipalité aux postulats de Mmes les Conseillères communales Elodie Golaz Grilli, « Fête des écoles : Lausanne, Prilly... Et Renens alors ? », déposé le 19 juin 2014, et Frédérique Beauvois, « Et si on rêvait ? Pour que la Fête des écoles fasse (enfin) son retour à Renens », déposé le 7 octobre 2021.

**C'EST A UNE LARGE MAJORITÉ QUE LES CONCLUSIONS DE CE PREAVIS SONT
ACCEPTÉES**

Mme la Présidente remercie M. Gruber et sa commission pour leur travail et clos ce point de l'ordre du jour.

16. Dépôts de préavis – discussion préalable

Préavis N° 19-2022 – Demande de crédit-cadre destiné à financer l'assainissement du réseau d'éclairage public pour les années 2022, 2023 et 2024, et réponse de la Municipalité au postulat Jonas Kocher intitulé « Pour une commune éclairée sans pollution lumineuse inutile »

Présidence : PSR

M. Benoît Grégoire, président-rapporteur

PLR-PVL : Mmes Stéphanie Negri Capt / Sandra Martinelli
 Les Vert.e.s : Mmes Marie-Claude Kohler / Angéla Thode
 Fourmi rouge : Mmes Verena Berseth / Maria Sisto
 PSR : M. Richard Neal
 UDC : M. Ignacy Wilczynski

Préavis N° 20-2022 - Demande de crédit pour le raccordement du site scolaire du Léman au réseau de chauffage à distance CADouest

Présidence : PLR-PVL

M. Jean-Marc Dupuis, président-rapporteur

PLR-PVL : M. Pascal Golay
 Les Vert.e.s : Mme Roxane Gubler / M. Sylvain Richard
 Fourmi rouge : Mme Lucie Mauch / Mehmet Korkmaz
 PSR : Mme Muriel Rossel / M. Pierre Borloz
 UDC : M. Marius Wilczynski

Préavis N° 21-2022 – Demande d'un crédit d'étude pour le Stade du Censuy: rénovation du bâtiment existant, extension de la buvette et sa mutualisation avec un réfectoire scolaire, réfection du terrain principal et de son éclairage ainsi que la transformation du terrain E en terrain synthétique - Réponse de la Municipalité au postulat Jean-Marc Dupuis et Frédérique Beauvois intitulé « Stade du Censuy – Des infrastructures saines et adaptées aux besoins » ainsi qu'au postulat Frédérique Beauvois intitulé « Au chaud et au sec : quelle offre pour nos élèves du secondaire ? »

Présidence : Fourmi rouge

M. Philippe Hertig, président-rapporteur

PLR-PVL : M. Jean-Marc Dupuis / M. Suat Ozcan
 Les Vert.e.s : Mme Andreia Tiambo / M. Basile Zufferey
 Fourmi rouge : M : Silvio Torriani
 PSR : Mme Frédérique Beauvois / M. Naïm Smakiqi
 UDC : M. Stéphane Montabert

Mme la Présidente ouvre la discussion :

- **M. Didier Divorne, Municipal**

Décidément, on est « maudits » avec la date pour cette commission pour ce postulat. Je prierai Mesdames et Messieurs les commissaires de bien vouloir me retrouver après la séance du Conseil juste là-devant pour que l'on puisse avec ma collègue Patricia Zurcher vous tenir au courant de la nouvelle date. Merci !

- **M. Jonas Kocher, Les Vert.e.s**

J'annonce mes intérêts étant donné que je travaille dans le projet du Tram au nom de la Ville de Renens, je ne participerai pas au préavis qui concerne la réponse de mon postulat étant donné que c'est le service dans lequel je suis affecté. Dès lors, je remercie par avance la Municipalité pour la réponse à mon postulat.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Je profite de la discussion pour poser une question, parce que j'aimerais bien qu'elle soit posée lors de l'examen du préavis 19-2022 et je préfère même la poser en avance, pour que la Municipalité puisse procéder au calcul sans se faire surprendre. Dans le cadre de l'examen du crédit cadre destiné à financer l'assainissement du réseau d'éclairage public, j'aimerais que la Municipalité procède à ce qu'on appelle un retour sur investissement, puisque les investissements sont bien, mais les retours sur investissement c'est aussi une notion très importante. Et donc, nous fournissent, en nombre d'années au bout de combien de temps l'économie d'énergie suite au remplacement de l'éclairage public permettra de compenser les coûts du remplacement.

La Parole n'étant plus demandé, Mme la Présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

17. Motions, Postulats, interpellations

Développement du postulat Luis Guedes intitulé « Pour une Commune sécurisée et qui montre l'exemple »

En sa séance du 10 mai 2022, le Bureau a voté l'irrecevabilité de ce postulat, selon l'article 55 alinéa C de notre règlement du Conseil. Le développement du postulat n'était pas signé par le postulant.

Mme la Présidente ouvre la discussion :

- **M. Luis Guedes, PLR-PVL**

Certes, je reconnais mon erreur en n'ayant pas signé ce postulat. Erreur de jeunesse. Néanmoins, comme le courrier du Bureau l'indique, je viens ici demander la possibilité de pouvoir présenter mon postulat à cette assemblée et demande votre vote de confiance pour pouvoir présenter ce postulat.

- **Mme la Présidente**

C'est-à-dire M. Guedes, que selon l'article 32 LC, vous pouvez demander au Conseil communal de trancher sur la recevabilité de votre postulat. Est-ce que c'est cela que vous voulez ?

- **M. Luis Guedes, PLR-PVL**

Oui, tout-à-fait !

- **M. François Delaquis, PSR**

Je vous propose de soutenir le dépôt de ce postulat pour les raisons suivantes : même s'il est écrit formellement, l'aspect de la signature dans notre Conseil, je rappelle que ce règlement existe depuis plusieurs années et qu'il devrait être revu. Il y a un immense travail qui a été fait, ce serait bien que les prochains bureaux s'y mettent pour finaliser ceci. Au temps de la signature électronique, je pense que M. Guedes a sûrement transmis son postulat où il y avait son nom à la boîte de la Commune par la voie électronique. Donc, il y a quand même un aspect de personnalisation. On dit dans notre règlement que les postulats doivent être déposés par écrit, c'est ce qui a été fait. Je rappelle aussi qu'on vient de sortir d'une période Covid où on ne devait pas signer les préavis par rapport à ceci. On nous a dit que la période Covid était terminée, mais ce serait peut-être bon de rappeler ce qu'on peut refaire, d'autant plus qu'entre deux il y a eu une nouvelle législature avec des nouveaux Conseillers et je pense que ce serait bon pour un petit rappel et que là, c'est vraiment un élément mineur du problème. D'autant plus que cela aurait été bien, comme cela se faisait sous beaucoup d'autres présidences du Conseil, quand on avait ce genre de chose-là, on faisait un petit coup de téléphone et le problème était réglé.

- **M. Jeton Hoxha, PSR**

Effectivement, le problème qui se pose avec ce genre de problème de signature c'est que, si ce soir vous acceptez de revenir sur une décision du Bureau, vous ouvrez la voie à tout genre de discussion pour les prochains postulants. C'est-à-dire que, finalement, c'est une question d'équité. Si le Bureau commence à chaque fois à appeler les postulants, passer 20 minutes avec eux, discuter, demander leur avis, ça pose problème. Le rôle du Bureau c'est de faire le travail en amont, de respecter le règlement et cela a été fait. Si ce soir vous allez à l'encontre, donc vous changez ce principe et vous cassez cette équité entre les Conseillères et Conseillers communaux.

- **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR-PVL**

Que dire ? Comment ça se fait que pendant toutes ces années nous avons pu fonctionner autrement avec un appel de j'imagine 2-3 minutes : « Bonjour, il nous manque votre signature, merci de m'envoyer un mail avec la signature ». Pourquoi est-ce que ça s'est fait jusqu'à aujourd'hui et pourquoi ça doit changer ?

- **M. Richard Neal, PSR**

Je rejoins M. Delaquis. Effectivement pendant toute la période Covid, il n'y avait aucun besoin de signature physique et, à ma connaissance, on n'a jamais signalé à ce Conseil que ces règles spécifiques Covid étaient caduques. Du coup, pour rejoindre M. Jeton Hoxha, on peut tout-à-fait admettre la recevabilité sans signature physique ce soir, étant donné que nous sommes toujours selon le règlement Covid, c'est-à-dire recevabilité sans signature physique. Et, à partir de la fin de ce Conseil Mme la Présidente peut annoncer dans les divers que le règlement par rapport aux signatures manquantes est caduc et que nous retournons à un règlement normal et qu'à partir de la prochaine fois les signatures devront à nouveau être obligatoires.

- **Mme la Présidente**

Tout simplement, je pense qu'il y a une erreur d'interprétation. Le Bureau n'a jamais parlé d'une signature en direct, mais juste d'un nom en bas d'une feuille. Il n'y avait rien sur ce développement de postulat et c'est ce qui explique la décision du Bureau. On ne demandait pas une signature physique, le règlement annonce qu'il faut que le développement soit signé.

- **M. Rachid Taaroufi, PSR**

Le Bureau se prononce sur plusieurs critères pour définir si un objet est recevable ou non. Il n'y a pas d'importance d'un critère par rapport à un autre. Si le postulat n'a pas été signé c'est tout simplement qu'il n'est pas recevable. Le Bureau n'a pas après à venir communiquer pourquoi il n'a pas reçu un postulat. La Présidente l'a fait en communiquant directement à M. Guedes la non recevabilité de son postulat. Rien n'empêche M. Guedes de revenir plus tard dans un prochain Conseil et de présenter son postulat.

- **M. François Delaquis, PSR**

C'est la petite minute d'humour : on a eu une présentation sur les pompiers, ils se sont plaints comme pas possible de manquer de personnel. Le sujet qu'on nous demande de valider ce soir pour une histoire de signature est d'un formalisme ! Je crois qu'il faut que nous revenions aux choses sérieuses.

Mme la Présidente demande au Conseil de trancher pour la recevabilité de postulat.

C'est à une large majorité que le développement de ce postulat est déclaré recevable.

Mme la Présidente prie donc M. Guedes de faire lecture de son développement.

- **M. Luis Guedes, PSR**

Développement du postulat Luis Guedes intitulé « Pour une Commune sécurisée et qui montre l'exemple »

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, chères et chers collègues,

Avant de développer mon postulat, je tiens à annoncer mes intérêts. Je suis en effet membre de la commission consultative intercommunale du service du feu.

Lors de notre séance du Conseil communal d'octobre 2021, je déposais devant ce conseil une interpellation où je demandais à connaître la position de notre Municipalité par rapport au manque de plus en plus grand de pompiers volontaires au sein de notre commune.

Comme déjà averti lors de cette même interpellation, ce manque cruel de sapeurs-pompiers durant la journée associé aux difficultés de circulation dues aux divers chantiers peut se révéler catastrophique en termes de temps d'intervention ainsi qu'en termes de sécurité au sein notre Commune.

Malheureusement, mes craintes deviennent maintenant une urgence. En effet, rien que depuis le début de l'année, je peux citer ici devant vous, qu'il y a eu au moins deux interventions en

journée, qui ont dû être effectuées par les Sapeurs-Pompiers de Lausanne car, il n'y avait pas assez de personnel disponible sur la Commune de Renens.

Face à ce constat et ce risque, il faut impérativement que notre commune entreprenne toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité de nos concitoyens.

Elle peut débiter ces changements en permettant à ses propres collaborateurs d'intervenir en journée lorsque cela est nécessaire.

Aujourd'hui, on ne peut plus tolérer que les chefs de départements ne veuillent pas jouer le jeu en ne laissant pas partir les sapeurs-pompiers qui sont employés communaux, ou alors limiter leur disponibilité à quelques jours par mois.

J'estime que la Commune doit montrer l'exemple et doit entreprendre également une campagne auprès des entreprises locales afin d'inciter et promouvoir l'engagement de Sapeurs-Pompiers volontaires pour la commune de Renens.

C'est pour cela, que je viens ici devant vous, chères et chers collègues, demander votre appui en acceptant de renvoyer à la Commune mon postulat pour que la Commune de Renens incite à mettre ses employés à disposition du SDIS Malley Prilly-Renens pour les interventions en journée et ceci sans aucune limite en termes de nombre ou durée.

Je vous remercie de votre attention et espère vous avoir convaincu d'appuyer ma demande.

Mme la présidente ouvre la discussion :

- **M. Jonas Kocher, Les Vert.e.s**

Merci au postulant pour son texte néanmoins des questions demeurent qui sont les suivantes :

- Est-ce que le SDIS a déjà fait part de ce problème à la Muni ?
- Combien d'employé de la Commune de Renens sont membres du SDIS Renens-Prilly?
- Que demande le postulant concrètement ? La libération totale d'un employé communal à chaque intervention ?
- Qu'elle serait le report de charge sur le budget communal ?
- Est-ce que le SDIS fait de la promotion auprès de tous les employeurs ?

Au-delà de la question des pompiers, il y a une vraie problématique du volontariat dans tous les domaines, samaritains, entraîneurs etc. et il s'agit d'un vrai problème de société.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente soumet le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

CE POSTULAT EST RENVOYE EN MUNICIPALITE POUR ETUDE ET RAPPORT
--

Développement du postulat Maria Sisto intitulé « Seul, c'est bien, à deux, c'est mieux ! Pour le renforcement de l'équipe de TSP (Travailleur·euse·x social·e·x de proximité) à Renens.

Dans sa séance du 10 mai 2022, le Bureau a voté la recevabilité de ce postulat. Si personne ne s'y oppose, elle invite Mme Maria Sisto à présenter le développement de son postulat.

- **Mme Maria Sisto, Fourmi rouge**

Seul, c'est bien, à deux, c'est mieux ! Pour le renforcement de l'équipe de TSP (Travailleur·euse·x social·e·x de proximité) à Renens. Postulat, Maria Sisto (Fourmi Rouge)

Cela fait maintenant plus de 10 ans que Renens a décidé de créer et de financer un poste de TSP. Son travail est depuis très apprécié et a permis d'aider de nombreux jeunes de la commune, via des actions de terrain et du support dans diverses démarches. Notre TSP a su développer un climat de confiance et instaurer un dialogue avec les jeunes de Renens, permettant de les aider efficacement.

Cependant, quand nous regardons le nombre de jeunes pouvant être concernés par le travail du TSP, nous constatons que Renens est la commune de l'ouest lausannois avec le moins de TPS par nombre de jeunes entre 12 et 25 ans : 1 pour 3894, ce qui est 0.25 TSP pour 1000 jeunes.

Dans cette situation, et en prenant en compte que les actions menées par le TSP ainsi que son nombre d'interventions sont en hausse ces dernières années, il semble important de songer à renforcer l'équipe actuelle.

De plus, le rôle du TSP n'étant pas de « faire la police » ou d'intervenir la nuit pour pacifier les quartiers, et afin de répondre aux plaintes de la population au sujet des nuisances sonores, l'engagement de personnel dédié à cette tâche semble pertinent. A l'image de Lausanne ou de Genève, Renens ne pourrait-elle pas se munir de « chuchoteurs » afin d'apaiser les relations entre jeunes et habitants des quartiers et rendre les nuits plus douces pour tous.tes?

Conclusions

Le présent postulat demande à la Municipalité de fournir les ressources nécessaires à l'équipe de terrain via l'engagement d'un·e·x TSP supplémentaire ainsi que d'évaluer la pertinence de l'engagement d'un·e·x intervenant·e·x de nuit (chuchoteur·euse·x).

Mme la Présidente ouvre la discussion :

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente soumet le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

CE POSTULAT EST RENVOYE EN MUNICIPALITE POUR ETUDE ET RAPPORT
--

Dépôts de postulats, motions, interpellations

Dépôt de postulat Elodie Golaz Grilli

Titre : Dynamiser et rendre attractive les rues de Renens

Conclusion : Le présent postulat invitera la Municipalité à étudier la possibilité de tout mettre en œuvre pour dynamiser et rendre attractives les rues qui le nécessite à Renens. Ceci par des actions diverses ou des aménagements provisoires, telle que parer nos rues de

parapluies ou de bouées colorés, de fanions, de pavés colorés, de lampions, de bacs de plantes ou d'arbres notamment.

Dépôt de postulat Stéphane Montabert, UDC

Titre : Pour une amélioration de la propreté à travers des mesures simples et peu onéreuses

Conclusions : Instaurer dans le règlement communal de police un article 87bis « amendes d'ordre relatives à la propreté urbaine et à la qualité de vie ».

Demander à la Municipalité de trouver un moyen dynamique de vider les poubelles et containers pleins.

Interpellation Byron Allauca, Fourmi rouge

Dimanche passé, les habitants de la plus grande ville de Suisse « Zürich » ont accepté en votation l'introduction d'une carte d'identité locale, une carte qui permettra à tous les citoyens de la ville y compris les personnes sans statut légal de bénéficier de certains avantages tels qu'inscrire leurs enfants à la crèche ou emprunter un livre à la bibliothèque, entre autres.

A Renens, le groupe Fourmi rouge avait déposé l'année passée un postulat demandant la création d'une carte d'appartenance communale, nous sommes convaincus que cette carte facilitera l'accès à certaines prestations communales aux renanaïses et renanais y compris les personnes sans papiers qui habitent dans notre Commune. Par exemple, cette carte aurait été utile pour la distribution des bons destinés aux commerces locaux distribués l'année dernière pendant la pandémie, ou alors lorsque la Municipalité avait proposé il y a deux mois aux habitants de Renens des cartes prépayées pour les transports publics à des prix préférentiels mais qu'apparemment cette offre avait été utilisée aussi par des personnes des autres communes. Mais en dehors de tous ces avantages, une carte d'appartenance communale pourrait devenir un vrai outil d'intégration et de cohésion sociale.

Suite à ce qui précède, je me permets de poser les questions suivantes :

- Quel est le délai fixé par la Municipalité pour la réponse à notre postulat ?
- Si la réponse est positive, quelles sont les démarches que la Municipalité a entreprises pour la mise en place d'une carte d'appartenance communale ?

Mme la Présidente ouvre la discussion :

• M. Jean-François Clément, Syndic

Effectivement, nous avons reçu un postulat dans ce sens, sur lequel nous travaillons. Comme dit par M. Dupuis tout-à-l'heure, on a beaucoup de dossiers en cours puisqu'on a un Conseil communal très créatif et qui amène beaucoup de projets. On est sûr ce dossier qui est mené conjointement par la Municipalité et principalement porté par l'Administration et le service cohésion sociale. On espère pouvoir vous donner une proposition concrète prochainement. Il faut qu'on fasse des tris et on doit aussi prioriser tous les dossiers qui sont sur nos tables. On en a beaucoup !

Interpellation Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL

intitulée « Un courrier des habitants du Chemin de St-Georges qui laisse la Municipalité sans voix »

Au début du mois d'octobre 2021, les habitants du chemin de St-Georges ont adressé un courrier de 4 pages en recommandé à la Municipalité à propos de la dangerosité de la circulation dans leur chemin ; ce courrier demandait de réévaluer la situation et de proposer une solution satisfaisante, répondant à leurs besoins ainsi qu'à ceux des habitants du quartier, en accord avec la mobilité douce désirée.

Etant donné qu'aucune réponse n'avait été adressée aux expéditeurs en fin d'année, la Municipalité a été interpellée oralement à 2 reprises, le 15 janvier et le 1 mars de cette année ; elle a confirmé que le courrier avait été reçu et qu'une réponse serait communiquée sous peu aux personnes concernées, dont la boîte à lettres est restée désespérément vide jusqu'à aujourd'hui.

Ces habitants sont d'une part consternés de n'avoir pas même reçu un accusé de réception et extrêmement déçus du peu d'intérêt que leur demande suscite.

Question :
Est-il possible de fournir une réponse écrite, voir éventuellement de rencontrer ces habitants, dans un délai raisonnable ?

Mme la Présidente ouvre la discussion :

- **Mme Tinetta Maystre. Municipale**

Madame la Conseillère communale, vous vous souvenez sûrement que nous nous sommes rencontrées. La personne qui nous a ré-interpelé oralement c'est vous-même et c'est très bien. C'est volontiers d'ailleurs que l'on s'est pris un temps de discussion avec vous et de dialogue pour trouver des solutions puisque la réponse avait été donnée oralement et que des propositions avaient été faites, vous étiez d'ailleurs accompagnée. Nous avions dit que nous allions rechercher encore d'autres solutions. Mais que pour vous, vue cette posture que nous avons de chercher d'autres solutions la réponse pouvait pleinement attendre et que vous le transmettiez à vos voisins. Donc, de ce côté-là nous ne nous sentons pas pris en défaut. Nous cherchons vraiment des solutions. Mais quelque part la réponse est assez claire de dire que la situation est conforme, qu'on entend qu'il y a certains soucis et qu'on cherche encore d'autres solutions et que quand celles-là seraient trouvées, nous étions prêts à vous rencontrer avec vos voisins. On regrette, mais laissez-nous un peu le temps de travailler. Vous avez vu vous même que nous avons des chantiers importants où nous devons faire attention à ce que les gens puissent se déplacer en sécurité et que ceci est une priorité actuellement pour nous. Je pense que c'est quelque chose qui peut être compris. Mais nous n'oublions pas les engagements que nous avons pris d'étudier encore d'autres micro solutions qui permettront vraiment le respect de cette zone 20. Ce n'est pas oublié et nous ne nous moquons de personne. On souhaite vraiment le dire avec force et que nous avons l'œil sur cette situation, sur cet espace. Comme nous étions avec notre Syndic pour vous répondre, je pense qu'il complètera.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Effectivement, on s'est rencontrés. On a dit ce que Mme Maystre vient d'évoquer et on avait même envisagé un nouveau comptage parce que celui que nous avons fait, vous le contestiez en disant que ce n'est pas la bonne période, c'est le Covid, c'est l'automne, qu'il faudrait venir à un autre moment. On avait aussi dans nos projets de faire un recomptage à une date que vous accepteriez, pour qu'on ne conteste pas à nouveau la périodicité. C'est l'étape suivante maintenant de faire ce recomptage et on a une solution ou l'autre à proposer. Elles sont relativement discutables parce qu'elles interviennent fortement sur la circulation, mais d'abord on voulait passer par un nouveau processus de recomptage. On va vous solliciter d'ailleurs pour mettre sur votre poteau la caméra qui comptabilisera les passages.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Effectivement on s'est rencontrés, c'était pour parler des deux interpellations en suspens. Néanmoins, je n'ai pas le même souvenir que vous sur le fait que je devais renseigner les gens de mon chemin directement. Mis à part ça, j'estime que peu importe les habitants, du moment qu'il y a beaucoup d'habitants d'une rue qui écrivent une lettre à la Municipalité, il faudrait au moins avoir un accusé de réception. Peu importe le quartier, la rue, je pense que c'est juste du bon sens. Et ce n'est pas quelque chose qui a besoin d'être développé sur un long terme. Ça je pense que ça vaut quand même la peine de le mettre en route, merci.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Vous avez raison sur ce thème-là, j'ai manqué la lettre. On est très à l'écoute de la population mais quelquefois ça peut nous échapper de faire une réponse. Quand je dis qu'on est à l'écoute, c'est vrai. On est capables de rencontrer des gens plusieurs fois pour trouver des solutions. On va au contact et peut-être que parfois on soigne insuffisamment la fin de ce rendez-vous et des séquences que l'on accorde à quelques situations qui ne sont pas forcément toujours simples et sur lesquelles il n'y a pas forcément immédiatement une solution apparente. Merci pour ce rappel.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe la parole à Mme Beauvois :

- **Mme Frédérique Beauvois, PSR**

J'en rajoute une couche à la créativité du Conseil communal. C'était une soirée plutôt faste pour moi, vous avez répondu à mon postulat « au chaud et au sec » « au stade du Censuy » « et si on rêvait » j'en profite pour dire qu'il reste « joue-la comme Renens ».

Interpellation Frédérique Beauvois, PSR

Quel public pour nos institutions culturelles ?

Nous avons la chance à Renens de bénéficier d'une offre culturelle variée, financièrement accessible et de qualité. Subventionnés par le contribuable renanais, le TKM, la Ferme des Tilleuls, Contexte Silo, la salle des Spectacles, etc... sont autant d'institutions qui permettent un accès local à la culture. Cependant, si l'ensemble des contribuables financent cette offre, force est de constater que certains n'y mettent jamais les pieds. C'est un constat général, quelle que soit la commune considérée.

L'accès à la culture est un enjeu complexe sans « solution miracle ». Il est néanmoins toujours souhaitable d'améliorer l'impact de l'offre culturelle par de nouvelles actions de médiation en faveur de publics trop peu habitués à la fréquentation des institutions culturelles subventionnées par la Ville. L'objectif de cette interpellation vise donc à connaître la proportion de Renanais dans les visiteurs de nos institutions culturelles comme premier diagnostic d'une ouverture de ces lieux à un autre public.

Quel est le public de nos institutions culturelles ? Qui fréquente les lieux culturels renanais ? Quelle est la proportion entre public endogène et allogène, en différenciant naturellement un public « lié » comme les écoles de Renens de visiteurs hors structures publiques. Comment améliorer l'ouverture à la culture d'un public qui n'y est pas habitué ?

Mme la Présidente ouvre la discussion :

- **Mme Nathalie Jaccard, Municipale**

Merci Madame Beauvois pour votre interpellation. Votre préoccupation est également la nôtre. CJS a déjà projeté de travailler sur ce thème. Vos questions sont complexes, elles demandent des réponses précises. Dès lors, je vous propose de revenir lorsque nous aurons toutes les informations pour répondre à vos questions.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

18. Questions, propositions individuelles et divers

Mme La Présidente ouvre la discussion :

- **M. Roland Delapierre, UDC**

C'est une question à la Municipalité. Tout le monde se plaint qu'il n'y a pas assez de places de parc pour les voitures à Renens. Au chemin de Sécheron, vers anciennement le garage Mazda, sur la moitié du chemin les places de parc sont clôturées avec des barrières rouges et blanches de chantier, comme si on avait voulu séquestrer ces voitures. Personne ne comprend ce qui se passe là. Je ne parle pas au niveau du chantier où un jour c'est fermé, un jour c'est ouvert. Mais la moitié des places de parc sont fermées avec des barrières de chantier. Est-ce que quelqu'un peut me renseigner ?

- **Mme Marta Pinto, Fourmi rouge**

C'est tout simple : il y a un chantier énorme sur la Rue de Lausanne. Il ampute sur le garage. Du coup, le garage a dû déplacer ses véhicules sur cette zone blanche.

- **M. Roland Delapierre, UDC**

Alors ça c'est le problème de la population ? C'est formidable. Je n'arrive pas à comprendre, si vous parquez votre voiture on vous met une amende et là le gars il a le feu vert, il peut prendre

la moitié des places de parc sur la longueur du chemin, il a le droit. On a décidé, mais c'est incompréhensible, c'est une ineptie en politique.

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Merci Madame Pinto d'avoir donné une partie de la réponse et oui, la police a cette latitude. La place est comptée et si on doit condamner des places privées la police peut, en contrepartie offrir des places publiques le temps de ce chantier. Donc cela fait partie du possible et c'est dans le cadre de ses compétences.

- **M. Roland Delapierre, UDC**

Cela fait 3-4 mois, c'est juste comme ça ! Je voudrais juste relever une chose : c'est formidable, quand vous passez à la Croisée maintenant qu'il n'y a plus de feux, ça circule. Quand il y avait les feux, c'était l'horreur, il fallait 5 à 10 minutes, les voitures étaient bloquées depuis le carrefour de la Croisée jusque devant le collège du 24-Janvier. Maintenant qu'il n'y a plus de feux, ça circule. Ça s'appelle un miracle, non ?

- **M. Jean Marc Dupuis, PLR-PVL**

Ce n'est pas une question, c'est plutôt une invitation. Vous allez comprendre pourquoi après. La mobilité devient de plus en plus complexe, on a une intensification de vélos, de trottinettes, de véhicules en tous genres. Avec les travaux c'est compliqué et puis les règles de sécurité parfois ça devient délicat. En fait l'invitation, quand j'aurai fini vous comprendrez, c'est plutôt que la CRI s'empare de ce problème et dialogue avec la police, la Municipalité peut le faire aussi bien sûr. J'ai des demandes et des exemples concrets notamment sur l'Avenue des Baumettes où c'est très compliqué de sortir s'il y a une trottinette ou un vélo qui arrivent, c'est dangereux. Je ne fais pas une interpellation, ça aurait déjà été difficile d'avoir 5 signatures, et la réponse aurait été assez sèche parce que ce serait transmis à la police qui m'aurait dit en zone 30 on ne met pas de miroir, on ne met pas d'autres moyens pour éviter ça. Néanmoins, via la CRI, j'aimerais bien que cette sensibilité soit abordée parce que même où c'est 30 à l'heure, c'est compliqué.

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

J'ai une information à vous transmettre. Un groupe de femmes, le groupe du 14 juin a décidé de ne pas vous envahir avec des tas de petits papiers, parce qu'on va laisser quelques arbres dans les forêts quand même. Alors, vous devez être attentifs. Vous êtes tous invités le 14 juin à la Place du Marché à 11h30 pour un repas solidaire et il y aura plein de discussions parce qu'on a toujours beaucoup de discussions à avoir concernant les femmes et l'égalité.

La parole n'étant plus demandé, Mme la Présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

Mme la Présidente rappelle que la prochaine séance du Conseil aura lieu le jeudi 23 juin 2022 à 19h00 dans cette même salle, prononce la clôture de la séance à 22h33 et souhaite à l'Assemblée un bon retour dans ses foyers.

Mme la Présidente :

La Secrétaire :

Carole Castillo

Corrine Simon